

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

15 June 2020

Documents d'information
ODGP/DER/Inf(2020)2

Rapport trimestriel des Bureaux du Conseil de l'Europe

Janvier – mars 2020

A. BUREAUX DE LIAISON

Introduction

Les bureaux du Conseil de l'Europe en charge de la liaison avec une ou plusieurs organisations ou institutions internationales :

- représentent le Secrétaire Général auprès de la ou des organisations ou institutions internationales ;
- suivent les activités menées par la/les organisation(s) ou institution(s) internationale(s) concernée(s) et rendent compte des développements pertinents concernant les activités et les politiques du Conseil de l'Europe ;
- soutiennent l'organisation et le suivi des réunions de coordination de haut niveau et des autres réunions ou manifestations entre le Conseil de l'Europe et la/les organisation(s) ou institution(s) internationale(s) concernée(s) ;
- promeuvent une coopération effective entre le Conseil de l'Europe et la/les organisation(s) ou institution(s) internationale(s) concernée(s) ;
- identifient les possibilités d'activités conjointes et apportent conseil et soutien pour la planification, la négociation, la mise en œuvre et les rapports de ces activités ;
- mènent une politique médiatique proactive afin d'améliorer la visibilité de l'Organisation.

Le présent document couvre la période de janvier à mars 2020. Suite à la décision [CM/Del/Dec\(2013\)1175/1.6F](#) du 3 juillet 2013, les rapports d'activité sont publiés tous les trois mois, à compter de la période juillet-septembre 2013.

Bruxelles – Bureau du Conseil de l'Europe chargé de la liaison avec l'Union Européenne

Éléments clefs et statistiques

Quelques 565 messages d'information et documents aussi bien que 12 rapports hebdomadaires ont été préparés et envoyés à Strasbourg par le porte-parole / responsable des médias. 53 notes pour les fichiers ont été envoyées depuis le Bureau en plus des messages d'information envoyés par le Chef du Bureau et les collègues directement. AU cours du mois de mars, 11 Flash Reviews sur la réponse de l'UE face au Covid-19 ont été envoyés à Strasbourg par le porte-parole / responsable des médias.

31 visiteurs du CdE ont été accueillis au Bureau, parmi ces visiteurs, le Bureau a accueilli, au cours de la période octobre-décembre, notamment :

- Mme la Secrétaire générale Marija PejčinovićBurić, 5-7 février, a rencontré le président du Parlement européen Sassoli, avec des commissaires (le premier vice-président exécutif Timmermans, la vice-présidente Jourová, les vice-présidents Šuica, Dalli, Varhelyi et Reynders) et un échange avec le Comité politique et de sécurité de l'UE (COPS).
- Mme la Secrétaire générale adjointe Gabriella Battaini-Dragoni, le 19 janvier, a participé à une conférence ministérielle de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste.
- M. le président de l'APCE Rik Daems pour une conférence de presse le 3 mars.
- M. le Représentant spécial sur les migrations et les réfugiés Drahošlav Štefánek a pris part, le 14 février, à une conférence et ainsi qu'à une réunion de représentants des agences des Nations Unies basées à Bruxelles.
- Mme la présidente de la Conférences des OING Anna Rurka : Conférence dans le Bureau à l'occasion de la Journée des NGO, 28 février.
- M. le directeur général Christos Giakoumopoulos et M. le directeur Jörg Polakiewickz, ont participé à la réunion conjointe FREMP/COHOM (travail du Conseil groupe sur les questions relatives aux ressources humaines dans les relations extérieures) le 9 mars (et pour M. Polakiewickz à une réunion bilatérale avec le service juridique du SEAE). Mme la juge à la Cour EDH Ksenija Turkovic a également pris part à la rencontre la même matinée.
- M. le rapporteur de l'APCE Roland Rino Büchel, 11-11 février, concernant la manipulation des résultats sportifs, a rencontré les services juridiques de la Commission et du Conseil, tout comme des acteurs privés.
- M. le premier vice-président du CPT Mark Kelly, avec M. le secrétaire exécutif Régis Brillat et son adjointe, 22-23 janvier.
- M. le directeur de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, DG I, Johannes Kleijssen, a participé à une audition publique du PE-LIBE, 20 février.
- M. le directeur de l'anti-discrimination Jeroen Schokkenbroek, 13-14 février, a rencontré des membres de la Commission (cabinet de Mme la commissaire Helena Dalli, DG JUST et NEAR) avec la société civile et avec l'EEA/FMO norvégien.

Le Chef du Bureau a également pris part à des rencontres organisées à Strasbourg : la Secrétaire générale a rencontré le M. le vice-président Margaritis Schinas (14 janvier) et avec M. le président du comité Affaires étrangères du Parlement européen David McAllister (15 janvier).

14 autres membres du Secrétariat du CdE se sont rendus à Bruxelles au cours de cette période. Le Bureau a organisé 31 événements ou visites et accueilli 159 visiteurs extérieurs, avant la mise en œuvre du confinement en Belgique à la mi-mars 2020 à cause de la pandémie.

Autres réunions impliquant le Bureau

Le Chef du Bureau, Zoltán Taubner, a rencontré différents représentants de l'UE, il a notamment organisé plusieurs réunions avec différents membres du cabinet en lien avec la visite de la Secrétaire générale à Bruxelles, 5-7 février.

Il a rencontré le représentant permanent de la Croatie auprès de l'UE, dans le cadre de l'actuelle présidence croate du Conseil de l'UE. Il a également reçu le chef adjoint de la mission diplomatique allemande auprès de la Belgique, le 27/02, pour un contact préliminaire, en vue de la prochaine présidence allemande du CdE. Il a pris part à la conférence sur l'état de droit, en présence de vice-présidente Jourová. Il a rencontré les services multilatéraux du SEAE et la DG NEAR concernant différents aspects de coopération. Le 28 janvier, il a reçu l'ambassadeur de l'Egypte auprès de l'UE. À partir de mi-mars le Chef du Bureau a géré les opérations en prenant en compte les mesures de confinement décidées suite à la propagation du Covid-19 et du fait que les collègues étaient désormais en télétravail. Parallèlement lui, ainsi que les membres de la direction ont maintenu des contacts directs avec les représentants des institutions de l'UE sur une variété de questions importantes, telles que l'état de droit, les migrations et la gestion de la crise sanitaire. Avant le confinement, il s'est par ailleurs entretenu avec M. le commissaire Olivér Várhelyi à propos de la coopération dans les régions des Balkans Occidentaux et de la Turquie dans le cadre du Partenariat oriental de l'UE.

Le Bureau a accueilli et accompagné différents collègues et représentants du CdE au cours de réunions ou événements. En outre des personnes susmentionnées :

- DG I : secrétaire adjoint de la Commission de Venise pour une rencontre avec la DG NEAR et une conférence organisée par ENHRI ; participation à un événement concernant les droits fondamentaux et à des rencontres bilatérales du coordinateur de l'anti-terrorisme pour le SEAE et le CdE, M. Chiaromonte a pris part au groupe de travail du Conseil de l'UE, COTER, 13 février.
- DG II : minorités nationales, rencontres de groupes d'experts et routes culturelles, rencontre avec une délégation norvégienne.
- Observatoire européen de l'audiovisuel pour des rencontres avec la Commission, 5 février.
- La DGS sur différents aspects de sûreté et de sécurité du Bureau.

Le Bureau a maintenu son rythme des contacts directs et de réunions avec différentes institutions de l'UE et rencontré, notamment, certains membres de la Commission : certains cabinets (Jourova, Dalli, Reynders), la DG Just (état de droit, droits de l'enfant, droit des femmes, égalité de genre, préparation CSW64, pays en voie de développement), la DG Near (à propos du Partenariat oriental, de Moldova, de la Turquie et certains aspects du PGG), le Service d'appui à la réforme structurelle (SRSS) tout comme le SEAE (préparation du plan d'action de l'UE pour les droits de l'homme et préparation des priorités de l'UE avec le CdE), le secrétariat du Parlement, le secrétariat du Conseil de l'UE et la présidence croate. Le Bureau a assisté et rendu compte concernant différentes conférences sur des sujets tels que l'avenir de l'Europe, les droits de l'Homme en Turquie, l'élargissement et le partenariat oriental, les questions LGBTI, les instruments financiers en rapport avec la migration et le droit d'asile. Des rencontres bilatérales ont été organisées avec la société civile, comme Amnesty International, et Euromed-Rights. Il a pris part à la réception annuelle de l'Association of Bar Associations en présence du commissaire Didier Reynders.

Il a suivi avec attention les développements des politiques de l'UE en ce qui concerne l'État de droit, plus particulièrement les interventions et propositions de la vice-présidente Věra Jourová et du commissaire Didier Reynders. Le Bureau a représenté le CdE au cours d'une présentation des priorités de la présidence croate en matière de droits humains, d'un déjeuner politique

pendant la journée internationale contre les violences faites aux femmes le 8 mars avec l'ambassadeur croate (la présidence du Conseil de l'UE) et le commissaire Dalli, à la réunion du Roma Platform organisé par la Commission, au cours d'une conférence organisée par Caritas sur les droits sociaux, le 19 février.

De plus, le Bureau a rendu compte des débats ayant eu lieu au sein du Parlement européen et de ses comités (en particulier les comités LIBE, FEMM, DROI et JURI) tout comme des différents événements et conférences organisés par la société civile basée à Bruxelles et les think tanks, notamment concernant la publication du plan de la Commission concernant l'Intelligence artificielle le 19 février.

Le secrétariat du **Groupe Pomicou** siégeant à Bruxelles prépare une série de réunions sur les sujets suivants : précurseurs, les drogues sur internet, les aéroports et l'aviation générale. À cette fin, le secrétariat est en contact direct avec les institutions et agences de l'UE, tels que la Commission (DG TAXUD, DG HOME et DG NEAR), les agences telles que le Centre commun de recherche de la Commission (situé à Ispra et qui pourrait organiser la réunion précurseurs), Eurojust et Europol, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA) à Lisbonne, tout comme Frontex et le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) concernant l'aviation générale.

Le Partenariat Jeunesse UE-CdE a participé au groupe d'experts sur la révision du tableau de bord des indicateurs de l'UE sur la jeunesse les 5-6 mars et au European Training Strategy Advisory Group 9-10 mars. La première rencontre du Comité directeur de la réunion Youth Knowledge Forum s'est tenue avec succès en ligne le 16 mars. D'autres rencontres d'experts sont prévues ou ont été transférées en ligne à cause du confinement.

Médias et visibilité

Le porte-parole / responsable des médias a maintenu ses contacts réguliers avec les médias basés à Bruxelles et effectué des travaux sur les médias sociaux sur un large éventail de questions, notamment la visite de la Secrétaire générale à Bruxelles, la session de janvier de l'APCE, la publication des statistiques annuelles de la Cour européenne des droits de l'homme, les rapports GREVIO sur l'Italie et les Pays-Bas, les rapports du GRECO sur la Belgique et la France, les rapports de MONEYVAL sur Chypre et Gibraltar, les rapports d'ECRI sur la Belgique et l'Allemagne, la remise du prix Raoul Wallenberg, l'évènement organisé au Bureau à l'occasion de la journée mondiale des ONG, le discours du directeur de la commission EP-LIBE Kleijssen, les recommandations de la Commission de Venise pour la démocratie, le discours du commissaire a propos de Julian Assange, la conférence de presse tenue par le président de l'APCE au Bureau, la réunion CM-DH de mars, le lancement de la nouvelle version du cours HELP sur la Convention, la session de février du Congrès, les conclusions annuelles du Comité européen des droits sociaux, la journée internationale des femmes, le lancement de la seconde phase du projet de facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie, différents jugements et décisions de la Cour EDH et des projets de communications en cours liés à la Convention EDH et son 70^{ème} anniversaire.

En outre le porte-parole / responsable des médias a pris part à une série de réunions d'une équipe de projet interinstitutionnelle sur la communication en matière de droits de l'homme, coordonnée par l'Agence des droits fondamentaux de l'UE et impliquant des représentants de plusieurs autres organisations internationales, il a également rencontré ses homologues de la délégation de l'UE à Strasbourg, le nouveau correspondant du Financial Times à Bruxelles, son homologue au Bureau d'Amnesty International auprès de l'UE ainsi que le chef de la communication du Mouvement européen. Il a effectué une présentation à Genève relative au

CdE et à la Cour EDH pour des membres des services de communication de délégations de l'UE auprès d'organisations multilatérales. Enfin il s'est entretenu avec des porte-paroles expérimentés des Nations Unies et du Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme.

Genève – Bureau faisant office de délégation permanente du Conseil de l'Europe auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève

Le Chargé d'affaires a.i. de la délégation permanente du Conseil de l'Europe auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales, M. Jean Claus, s'est rendu à Genève à plusieurs occasions durant la période considérée. Il a eu de nombreux contacts et réunions en vue de préparer la visite du secrétariat à Genève, 24-25 février, durant laquelle elle a prononcé un discours au débat de haut-niveau de la 43^{ème} session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies au Palais des Nations le 25 février.

Le Chargé d'affaires a.i. de la délégation permanente du Conseil de l'Europe auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève a facilité l'organisation de rencontres bilatérales auxquelles a participé la Secrétaire générale en marge de la 43^{ème} session du Conseil des droits de l'homme avec Mme Michelle Bachelet Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies, M. Filippo Grandi Haut-commissaire aux réfugiés des Nations unies, Mme Tatiana Valovaya directrice générale de l'Office des Nations unies à Genève, M. David Zalkaliani président du Comité des ministres du CdE et ministre des affaires étrangères de Géorgie, M. Zohrab Mnatsakanyan ministre des affaires étrangères d'Arménie, M. Pekka Haavisto ministre des affaires étrangères de Finlande, M. Miroslav Lajčák ministre des affaires étrangères de la Slovaquie et M. Andrej Zernovski vice-ministre des affaires étrangères de la Macédoine du Nord. M. Markus Adelsbach conseiller au sein du cabinet de la Secrétaire générale et de la Secrétaire générale adjointe, M. le Directeur des relations extérieures et Jean Claus, Chargé d'affaires a.i. de la délégation permanente du Conseil de l'Europe auprès de l'Office des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève, ont accompagné la Secrétaire générale durant sa visite à Genève. Le 26 février, le chargé d'affaires a effectué un appel de courtoisie à la mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations unies et des autres organisations internationales à Genève.

Au cours cette période, le chargé d'affaires a maintenu contact avec les organes des Nations unies basés à Genève et facilité la coopération entre ces derniers et les quartiers généraux du CdE. En particulier, le 7 février et le 23 mars respectivement, il a transmis à l'office du haut-commissaire des Nations unies les contributions du CdE concernant le sujet suivant « Lier l'agenda des entreprises et des droits de l'homme à la lutte contre la corruption » au rapport du groupe de travail sur les entreprises et les droits de l'homme des Nations unies à la prochaine 44^{ème} session du Conseil des droits de l'homme et sur les activités du CdE relatives au commerce sans torture.

Vienne – Bureau du Conseil de l'Europe chargé de la liaison avec l'OSCE et d'autres organisations internationales, faisant aussi office de délégation permanente du Conseil de l'Europe auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne

Participation aux séances plénières du Conseil permanent de l'OSCE

- 1254^{ème} séance spéciale du Conseil permanent avec le président en exercice, M. Edi Rama, 9 janvier (prise de fonction de la présidence).
- 1255^{ème} séance spéciale du Conseil permanent avec le président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, M. George Tsereteli, 16 janvier.
- 1256^{ème} séance plénière du Conseil permanent, 23 janvier.
- 1257^{ème} séance plénière du Conseil permanent avec le président du Comité des ministres du CdE, M. l'Ambassadeur David Zalkaliani et du président de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'holocauste, M. Georges Santer, 30 janvier.
- 1258^{ème} séance plénière du Conseil permanent avec le Représentant spécial du président en exercice de l'OSCE en Ukraine et auprès du Groupe de contact trilatéral, Mme l'Ambassadrice Heidi Grau, et l'observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine Yaşar Halit Çevik, 6 février.
- 1259^{ème} séance plénière du Conseil permanent avec l'observateur en chef de la mission d'observation de l'OSCE aux postes de contrôle russes de Goukovo et Donetsk, Ambassadeur György Varga, 13 février.
- 1260^{ème} séance plénière du Conseil permanent avec le chef de la mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, l'Ambassadrice Kathleen Kavalec, 27 février.
- 1261^{ème} séance plénière du Conseil permanent avec le chef de la mission de l'OSCE au Kosovo, M. l'Ambassadeur Jan Braathu, ainsi que la chef de la mission de l'OSCE au Monténégro, Mme l'Ambassadrice Maryse Daviet, 5 mars.
- 1262^{ème} séance plénière du Conseil permanent avec le coordinateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, M. l'Ambassadeur Vuk Zugic, 12 mars.
- La 1263^{ème} séance spéciale du Conseil permanent a eu lieu le 19 mars, en raison de la crise du Covid-19 plusieurs arrangements spécifiques (procédure écrite, etc.) ont été mis en œuvre. Seules quelques délégations ont assisté physiquement à la réunion. La décision de prolongation de la MSS jusqu'au 31 mars 2021 et le budget de la mission pour cette période (+ 8 %) ont été adoptés.

Participation aux comités d'experts et conférences

- Présentation du programme de travail de toutes les organisations des Nations unies à Vienne pour l'année 2020 au Centre international de Vienne, 15 janvier.
- Réunion intersession de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale des Nations unies, 24 janvier.
- Journée de la mémoire de l'holocauste au Centre international de Vienne, 28 janvier
- Présentation du rapport annuel du, 5 février.
- Présentation du rapport annuel et du rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants ainsi que le rapport précurseurs, 5 février.
- Événement marquant le 25^{ème} anniversaire de l'adhésion de l'Autriche à l'UE, 10 février.
- Conférence régionale conjointe de haut-niveau conviée par l'OSCE, le Bureau des Nations unies pour l'antiterrorisme et la Suisse, en coopération avec la présidence en exercice de l'OSCE albanaise sur le sujet « Combattants terroristes étrangers – Répondre aux défis actuels », 11-12 février.
- Première réunion intersession de la Commission des stupéfiants des Nations unies, 17 février.

- Première réunion préparatoire du 28^{ème} Forum économique et environnemental, 17-18 février.
- 19^{ème} réunion d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE avec la haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme Mme Michelle Bachelet, la présidence du comité de la dimension humaine du Conseil permanent M. l'Ambassadeur Ivo Šrámek, la directrice du BIDDH Mme Ingibjörg Sólrún Gísladóttir et le représentant pour la liberté des médias M. Harlem Désir, 20-21 février.
- 63^{ème} session de la Commission des stupéfiants de l'ONUDC avec la participation de Denis Huber, secrétaire exécutif du Groupe Pompidou et de différentes délégations, 2-6 mars.
- Conférence de clôture du programme « stratégies pour un système judiciaire et pénal effectif et pratiques pour combattre les violences de genre en Europe de l'est », déclaration du Chef de Bureau au nom du CdE, 5 mars.
- Table ronde sur la liberté d'expression à l'ère des algorithmes et de l'IA avec le représentant pour la liberté des médias de l'OSCE M. Harlem Désir, déclaration du Chef de Bureau au nom du CdE, 10 mars.

Autres activités

- Visite de contact du Fonds de l'OPEP pour le développement international, 28 février
- Présentation du programme de travail de la nouvelle Commission européenne par le chef de la mission de la Commission, M. Martin Selmayr, 29 janvier.
- Visite de contacte du directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE, Michael O'Flaherty, 20 février.
- Conférence sur le sujet de la coaction climatique à l'Académie diplomatique de Vienne en présence du président fédéral de la république d'Autriche Alexander Van der Ballen, 28 février.
- Signature du livre de condoléances au Centre international de Vienne en l'honneur de l'ancien secrétaire général des Nations unies, Javier Pérez de Cuéllar, 6 mars.

Varsovie – Bureau du Conseil de l'Europe chargé de la liaison avec les organisations ou institutions internationales à Varsovie, en particulier avec l'OSCE/BIDDH et la Communauté des Démocraties

Visites / rencontres de haut niveau

27-28 janvier – visite en Pologne de la Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe Mme Gabriella Battaini-Dragoni à l'occasion du 75e anniversaire de la libération du camp de concentration et d'extermination nazi d'Auschwitz-Birkenau.

18-19 février – visite à Varsovie du Représentant spécial de la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe sur les migrations et les réfugiés, M. Drahoslav Štefánek; rencontres avec la directrice du Bureau pour des institutions démocratiques et des droits de l'homme (OSCE/BIDDH), Mme Ingibjörg Sólrún Gísladóttir et la première directrice adjointe de l'OSCE/BIDDH, Mme Katarzyna Gardaphadze.

Activités du Bureau

Améliorer la coopération avec l'OSCE/BIDDH – Hormis les rencontres de haut niveau susmentionnées, le Chef du Bureau a entretenu d'étroites relations de travail avec des experts du BIDDH, en particulier du Département de la démocratisation du BIDDH, pour discuter des initiatives conjointes CdE-OSCE/BIDDH. Ces discussions ont inclus, entre autres, les rencontres avec M. Marcin Walecki, le Chef du Département de la démocratisation, Mme Andrea Huber, la Cheffe adjointe de la Section de l'état de droit et M. Pablo Rojas Coppari, l'expert du BIDDH pour la migration. Sous la présidence géorgienne du Comité des ministres du CdE, le Bureau a initié une coopération trilatérale avec l'ambassade de Géorgie à Varsovie et l'OSCE/BIDDH, visant à organiser un événement correspondant aux priorités géorgiennes du CdM. Ces discussions ont mené au lancement d'un événement sur le renforcement de l'engagement des jeunes dans les processus démocratiques en Europe centrale et orientale, prévu provisoirement pour le deuxième trimestre 2020. Compte tenu des effets profonds de la pandémie de COVID-19 et des mesures de restriction introduites sur la fonction de l'OSCE/BIDDH, le Bureau est resté en contact proche avec les partenaires du BIDDH, grâce aux technologies modernes de contact à distance, dans le but d'échanger des informations sur le programme de travailler mise à jour pour deux Organisations ainsi que sur le contenu et les conséquences des états d'urgence et d'autres mesures de restriction introduites en réponse à la pandémie de COVID-19.

Poursuite de la coopération avec la Communauté des Démocraties (CdD) – Le Bureau a suivi attentivement la présidence roumaine du CdD, les préparatifs de la conférence ministérielle de 2020 à Bucarest (25-26 juin) et la 31ème réunion du Conseil des gouverneurs du CdD. Le Chef du Bureau a maintenu des contacts de travail réguliers avec le personnel du Secrétariat permanent du CdD et a pris part aux réunions et discussions organisées par le Secrétariat permanent, et a pris notamment part au débat sur «La défense des institutions démocratiques et l'état de droit contre l'influence étrangère malveillante» et à la discussion sur «L'émancipation des femmes et leur participation à la vie publique», avec le discours programmé de Sa Majesté Margareta, dépositaire de la Couronne roumaine.

Assurer la visibilité du Conseil de l'Europe – Le Bureau a participé à la préparation de deux visites du CdE en Pologne - la visite de la délégation de la Commission de Venise à Varsovie dans le cadre de la demande d'avis urgent sur les modifications aux lois sur le pouvoir judiciaire et la délégation de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'APCE dans le cadre de la préparation du rapport sur l'indépendance des juges en Pologne

et en Moldova. En plus des rencontres organisées par l'OSCE/BIDDH et CdD, le Chef du Bureau a régulièrement attendu des rencontres, des séminaires et des conférences aux sujets pertinents en rapport avec les activités du Conseil de l'Europe. En particulier, le Chef du Bureau a présenté les activités du CdE lors du deuxième groupe de travail sur « La promotion de la liberté de religion et la lutte contre l'antisémitisme », organisé par l'Institut national démocratique et le Commissaire polonais aux droits de l'homme.

B. BUREAUX DE TERRAIN ET DE PROGRAMMES

Introduction

Sur la base de la Résolution [CM/Res\(2010\)5](#), les bureaux du Conseil de l'Europe dans les États membres et les États non-membres :

- représentent le Secrétaire Général auprès des autorités nationales du pays hôte ;
- promeuvent et soutiennent les politiques et activités des autorités nationales, ainsi que celles des organes du Conseil de l'Europe, liées au statut de membre du Conseil de l'Europe ;
- apportent conseil et assurent le soutien et la coordination d'ensemble sur place avec les autorités nationales pour la planification, la négociation et la mise en œuvre en temps voulu des activités de coopération ciblées du Conseil de l'Europe, y compris les Programmes conjoints avec l'Union européenne et d'autres donateurs ;
- facilitent l'identification des besoins pour le renforcement des capacités, en coopération avec les autorités nationales ;
- conduisent des activités de mobilisation de ressources financières pour des projets spécifiques ;
- coordonnent les activités dans le pays avec les autres organisations et institutions internationales (UE, OSCE, ONU) et d'autres partenaires internationaux et locaux actifs dans le pays ;
- mènent une politique médiatique volontariste, en étroite collaboration avec la Direction de la Communication, en vue d'améliorer la visibilité de l'Organisation, de ses valeurs et de ses activités auprès du grand public.

Le présent document couvre la période de rapport de janvier à mars 2020. A la suite de la décision [CM/Del/Dec\(2013\)1175/1.6F](#) du 3 juillet 2013, les rapports d'activité seront publiés tous les trois mois, à compter de la période juillet-septembre 2013.

Bakou

Situation du Bureau

Équipe principale : 5 personnes, Personnel affecté au projet : 6 personnes, Total : 11 personnes.

Le Bureau met en œuvre quatre projets : deux dans le cadre du Programme régional conjoint « Partenariat pour une bonne gouvernance », un projet conjoint UE/CdE et un projet financé par une contribution volontaire/un donateur.

État de mise en œuvre des projets

- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Renforcement de l'efficacité et de la qualité du système judiciaire en Azerbaïdjan » : un groupe de travail composé de quatre experts de la CEPEJ a été établi afin de mettre au point une feuille de route pour poursuivre la diffusion des outils de mesure de l'efficacité et de la qualité de la CEPEJ dans l'ensemble des tribunaux d'Azerbaïdjan. Le document comprendra un plan d'action détaillé incluant une méthodologie pour sa mise en œuvre, les résultats et les réalisations attendus, les activités qui doivent être mises en place dans le cadre des réalisations et un calendrier indicatif. L'élaboration de la feuille de route sera finalisée en avril 2020.
- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Renforcement des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le recouvrement des avoirs en Azerbaïdjan » : à la suite d'une demande du Service de surveillance financière d'Azerbaïdjan, un avis juridique a été élaboré en vue d'analyser la conformité du cadre juridique national en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au regard des exigences internationales relatives à la mise en œuvre de normes financières ciblées. Des travaux préparatoires ont été lancés concernant une formation sur l'analyse (opérationnelle) tactique à l'intention des analystes des renseignements financiers et des représentants des forces de l'ordre.
- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Poursuite du soutien à la réforme pénitentiaire en Azerbaïdjan – 2 » : (i) les plans d'action élaborés et approuvés dans le cadre du précédent projet conjoint UE/CdE sur la réforme pénitentiaire ont été révisés et mis à jour ; (ii) la sélection des ONG en vue de mettre en œuvre le volet du projet consacré à la réadaptation et la réinsertion des prisonniers est achevée ; (iii) une mission d'évaluation de deux jours a été menée pour élaborer un programme de formation continue pour le personnel pénitentiaire ; (iv) 16 professionnels de santé et autres, des prisons pilotes n° 1, 4 et 16, ainsi que de l'établissement correctionnel pour mineurs, ont suivi une formation de deux jours sur les examens médicaux lors de l'admission, l'identification des blessures, le signalement et la documentation appropriés des mauvais traitements.
- Contribution volontaire « L'égalité entre les femmes et les hommes et la liberté des médias en Azerbaïdjan » : (i) un atelier d'information sur la couverture médiatique des élections, avec une attention particulière accordée à l'égalité entre les hommes et les femmes, organisé le 16 janvier en coopération avec la Commission électorale centrale (CEC), a rassemblé 72 représentants des autorités, de la société civile et de la communauté internationale, ainsi que des universitaires et des journalistes ; (ii) des sessions de formation sur « la justice et les médias » (pour 14 juges chargés des relations avec le public) et sur « les normes du CdE sur l'égalité entre les hommes et les femmes et les médias » (pour 45 candidats à la fonction de juge) se sont tenues respectivement les 29 et 30 janvier ; (iii) un avis d'expert sur le réexamen du cadre juridique national concernant les médias dans une perspective d'égalité entre les hommes et les femmes et sa mise en conformité avec les normes du Conseil de l'Europe a été établi.

Autres activités à signaler

- 16 janvier : le Chef du Bureau a prononcé une allocution lors de l'atelier sur la couverture médiatique des élections dans le cadre du projet « Égalité entre les femmes et les hommes et liberté des médias en Azerbaïdjan » ;
- 17 janvier : le Chef du Bureau a participé à la conférence consacrée au 30^e anniversaire de la tragédie du 20 janvier, organisée par l'ADA (École nationale d'Azerbaïdjan) et le ministère des Affaires étrangères de l'Azerbaïdjan ;
- 17 janvier : le Chef du Bureau a participé à l'atelier de définition stratégique des priorités des Nations Unies sur le cadre de la coordination du développement durable organisé par le Bureau du PNUD en Azerbaïdjan ;
- 20 janvier : le Chef du Bureau a rencontré le Chef de la délégation de l'UE en Azerbaïdjan, l'ambassadeur Kestutis Jankauskas ;
- 29 janvier : le Chef du Bureau a participé à l'ouverture de la formation sur la lutte contre la discrimination dans la pratique pour les agents de terrain de la Commissaire aux droits de l'homme de la République d'Azerbaïdjan dans la région de Guba ;
- 29 janvier : le Chef du Bureau a rencontré Sabina Aliyeva, Commissaire aux droits de l'homme (Ombudsman) de l'Azerbaïdjan, et Ziyaddin Aliyev, chef du pouvoir exécutif dans la région de Guba ;
- 5 février : le Chef du Bureau a rencontré des représentants des ONG de défense des droits de l'homme dans le pays : Novella Jafarova, présidente de l'Association de défense des droits des femmes, Saadat Bananyarli, présidente du Groupe national d'Azerbaïdjan de la société internationale des droits de l'homme, et Saida Gojamanli, Cheffe du Bureau pour la défense des droits de l'homme et la législation ;
- 10 février : le Chef du Bureau a participé à la conférence de presse donnée par l'OSCE, l'APCE et le BIDDH consacrée aux résultats de l'observation des élections législatives anticipées ;
- 13 février : le Chef du Bureau a rencontré le Chef de la mission d'observation électorale du BIDDH, l'ambassadeur Peter Tejler ;
- 18 février : le Chef du Bureau a rencontré l'ambassadrice de Suède, Ingrid Terman, et le directeur adjoint du département pour l'Europe orientale et l'Asie centrale du ministère des Affaires étrangères de Suède, Björn Linderfalk ;
- 26 février : le Chef de Bureau adjoint a participé à la réunion plénière trimestrielle des partenaires du développement organisée par les Nations Unies ;
- 3 et 16 mars : le Chef du Bureau a participé à des réunions d'information sur le Covid-19, organisées par le ministère des Affaires étrangères ;
- 25 mars : le Chef de Bureau adjoint a pris part à la réunion en ligne avec les partenaires du développement sur le Covid-19 organisée par les Nations-Unies.

Visites à haut niveau du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- 22 et 23 janvier : mission préélectorale de la délégation de la mission d'observation des élections de l'APCE (présidée par Alfred Heer, Suisse, avec la participation du corapporteur Stefan Schennach) ;
- 6-10 février : visite de la délégation de la mission d'observation des élections de l'APCE, présidée par Frank Schwabe, Allemagne, afin d'observer les élections législatives anticipées en Azerbaïdjan.

Belgrade

Situation du Bureau

Équipe principale : 6 personnes ; Personnel affecté au projet : 22 personnes ; Total : 28 personnes.

Le Bureau met actuellement en œuvre 13 projets : neuf dans le cadre du programme régional conjoint « Facilité Horizontale », deux projets conjoints UE-CdE, et deux projets par le biais de contributions volontaires du ministère fédéral allemand des Affaires étrangères (réforme de la justice) et du ministère suédois des Affaires étrangères/SIDA (LBC/FT).

État de mise en œuvre des projets

- Facilité horizontale UE/CdE « Une éducation de qualité pour tous » (ED Qualité-Serbie) » : des visites de lancement ont eu lieu en janvier et en février dans 40 écoles participant au projet. Des rapports de lancement ont été finalisés, et une étude de référence a été commandée. Un groupe de travail stratégique a été mis en place pour travailler sur les connections entre les descripteurs des compétences pour une culture de la démocratie et le programme national. Les écoles ont développé des plans d'action et commencé la mise en œuvre des compétences. Le cadre de référence a été traduit en serbe. Un plan d'atténuation des conséquences du Covid-19 a été élaboré en mars et des activités ont été revues afin de mettre l'accent sur la recherche et le développement de matériels.
- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer la protection des droits de l'homme des personnes détenues ou condamnées en Serbie - Phase II » : trois programmes de traitement ont été finalisés à l'intention du personnel pénitentiaire et deux documents techniques sur les mécanismes et les procédures de plainte contre les mauvais traitements et les actes de torture infligés par la police ont été examinés avec le ministère de l'Intérieur. Des consultants ont été engagés en vue d'évaluer la stratégie relative au système pénitentiaire et de préparer l'étude de faisabilité sur la nouvelle stratégie en matière de santé mentale. En raison de la crise du Covid-19, les méthodes de travail ont changé, et le travail de bureau, au lieu des visites sur le terrain, a été entrepris pour finaliser le cours de préparation à la libération à l'intention des détenus purgeant des peines d'au moins cinq ans et l'analyse juridique du règlement relatif aux pouvoirs de la police en matière de lutte contre les mauvais traitements.
- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer les capacités des services pénitentiaires en matière de lutte contre la radicalisation dans les établissements pénitentiaires des Balkans occidentaux » : les conclusions et les recommandations du rapport d'évaluation concernant la radicalisation dans les prisons en Serbie ont été examinées lors de la table ronde qui s'est tenue à Belgrade le 29 janvier et ont été approuvées par les bénéficiaires nationaux. Un groupe de travail multidisciplinaire a par conséquent été établi avec pour mission principale d'élaborer les outils et les mécanismes soulignés dans les recommandations du rapport, avec le soutien et les conseils de consultants du Conseil de l'Europe. Compte tenu de l'épidémie récente de Covid-19, le groupe de travail poursuit son travail via une consultation en ligne et des contributions écrites au développement des deux premiers résultats attendus (les signes de radicalisation et l'outil de base de dépistage).
- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer les recours juridiques efficaces face aux violations des droits de l'homme en Serbie » : le 29 janvier, les représentants de huit organisations de la société civile ont participé à la discussion sur l'intelligence artificielle, les droits de l'homme et l'État de droit. Depuis 31 mars, une version mise à jour du cours HELP « Introduction à la Convention européenne des droits de l'homme et à la Cour européenne des droits de l'homme » est disponible en ligne. Le 1^{er} mars, les juges de la Cour constitutionnelle et de la Cour suprême de cassation ont participé à une discussion avec le

président de la Cour européenne des droits de l'homme et le juge de la Cour européenne des droits de l'homme élu au titre de la Serbie à Belgrade. Une évaluation des besoins sur l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme en Serbie a débuté. Lors de leur 2^e réunion qui s'est tenue le 5 février, les membres du Comité directeur ont adopté le programme d'activité pour les six prochains mois.

- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer l'indépendance et la responsabilité des juges » : l'Action a organisé, les 22 et 23 janvier, un atelier de planification avec les bénéficiaires et d'autres acteurs concernés en vue de concevoir de nouvelles méthodes pour la sélection des participants à des activités de renforcement des capacités, principalement des juges et des procureurs. L'atelier a aussi permis de poursuivre la consultation de la société civile et des médias, et d'améliorer les méthodes d'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes. Le 28 janvier, un soutien spécialisé a été apporté aux groupes de travail du ministère de la Justice concernant l'éthique du ministère public, la responsabilité disciplinaire et l'évolution de carrière des procureurs afin d'élaborer une législation secondaire, qui s'inscrira dans le cadre de la réforme de la Constitution.

- Facilité horizontale UE/CdE « Prévention et lutte contre la traite des êtres humains en Serbie » : des activités de renforcement des capacités en matière de prévention et de lutte contre la traite des êtres humains aux fins d'exploitation par le travail se sont poursuivies, 32 participants supplémentaires ayant été formés lors de l'atelier qui s'est tenu les 20 et 21 février à Vrdnik. Le personnel du foyer pour les victimes de la traite a bénéficié d'une formation sur la sécurité, les besoins des victimes et les traumatismes le 3 mars. Le cours HELP en ligne sur la lutte contre la traite a été adapté et la réunion de lancement organisée. Le travail sur les analyses de la dimension de genre dans le domaine de la lutte contre la traite était en cours. Deux bénéficiaires/ONG ont été sélectionnées pour mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation sur la traite aux fins de l'exploitation par le travail. La deuxième réunion du comité directeur s'est déroulée le 5 février.

- Facilité horizontale UE/CdE « Promouvoir la diversité et l'égalité en Serbie » : l'équipe du projet a lancé une activité concernant la mise en place de mécanismes visant à améliorer la mise en œuvre des recommandations des organes de suivi du Conseil de l'Europe, avec le développement d'un mécanisme de signalement effectif permettant de suivre la mise en œuvre des recommandations du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales. Un travail de préparation à l'élaboration de Lignes directrices relatives au fonctionnement des conseils nationaux des minorités nationales a en outre été amorcé. L'analyse des sexospécificités a été finalisée, et des changements pertinents ont déjà été intégrés au cadre logique du projet. Un plan de communication et de visibilité, couvrant la période 2020-2022, a aussi été élaboré.

- Facilité horizontale UE/CdE « Liberté d'expression et liberté des médias en Europe du Sud-Est (JUFREX) » : les activités se sont axées sur l'élaboration de matériels de formation destinés à tous les bénéficiaires de JUFREX : le manuel pour les formateurs sur la liberté d'expression a été actualisé, le cours HELP en ligne sur la protection des journalistes et le cours HELP en ligne sur la liberté d'expression ont fait l'objet d'autres travaux et réunions d'experts. La préparation de la publication régionale sur les autorités de régulation des médias et le pluralisme des médias a été lancée.

- Facilité horizontale UE/CdE « Liberté d'expression et liberté des médias en Serbie, (JUFREX) » : en coopération avec l'Autorité de régulation des médias électroniques, quatre brochures sur l'éducation aux médias pour l'enseignement préscolaire ont été adaptées. Le manuel actualisé sur la liberté d'expression à l'intention des formateurs a été traduit en serbe. Un accord de subvention avec l'École de la magistrature et un protocole d'accord avec la faculté de Sciences politiques ont été élaborés et des matériels de visibilité ont été imprimés. Au cours de la période considérée, de nombreuses réunions avec les partenaires du projet ont été organisées afin de garantir une planification et une mise en œuvre efficaces des activités. En raison du Covid-19, le programme de travail a été révisé.

- Facilité horizontale UE/CdE « HELP dans les Balkans occidentaux » : après la validation du programme de travail de l'action lors de la 1^e réunion régionale du Comité directeur (Strasbourg, 5 février), six formations HELP en ligne (sur la justice adaptée aux enfants ; les droits à la protection des données et au respect de la vie privée ; la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'homophobie et la transphobie ; les droits de propriété et la CEDH) ont été lancées en Bosnie-Herzégovine, au Monténégro et en Macédoine du Nord.
- Programme conjoint UE/CdE « ROMACTED » : la quatrième étape de la méthodologie du programme a été lancée : garantir des fonds et mettre en œuvre des activités. Huit collectivités locales et trois organisations de la société civile, des 11 communes qui participent au programme, ont commencé avec succès à mettre en œuvre des actions bénéficiant de petites subventions afin de répondre aux priorités des communautés roms. Le programme continue de renforcer les capacités des communautés roms et des institutions locales en matière de gestion de projets avec l'organisation d'ateliers et de séminaires régionaux. Deux ateliers se sont tenus respectivement les 26 et 27 février dans la ville de Nis et les 5 et 6 mars à Belgrade, réunissant des représentants des institutions locales, des communautés roms et de la société civile rom, en vue de renforcer la coopération en matière de résolution des problèmes rencontrés par la communauté rom au niveau local.
- Programme conjoint UE/CdE « Gestion des ressources humaines au sein des collectivités locales » - phase 2 : la phase initiale du dispositif de soutien municipal s'est achevée dans 50 collectivités locales pilotes le 28 février. Quelque 44 autres collectivités locales ont été sélectionnées et bénéficieront d'une aide pour le développement de programmes de formation pour 2021. L'École nationale d'administration publique a bénéficié d'un soutien dans le cadre du programme concernant la révision de la méthode d'évaluation des programmes de formation et l'organisation d'une conférence pour les formateurs accrédités le 10 mars. Une brochure sur le cycle de formation professionnelle a été élaborée et distribuée aux collectivités locales et aux partenaires.
- Contribution volontaire de l'Allemagne au projet « Renforcer le processus de réforme de la justice en Serbie » : 35 juges et plus de 120 procureurs ont été formés à la manière de reconnaître les cas d'influence induite ou illégale et d'y réagir lors d'événements organisés le 30 janvier à Novi Sad (pour les juges) et le 24 février à Nis, le 25 février à Kragujevac, le 10 mars à Novi Sad et le 11 mars à Belgrade (pour les procureurs). Afin de contribuer au processus de réforme de la Constitution, le projet finalise les traductions et les publications de plusieurs documents normatifs du Conseil de l'Europe, et notamment la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.
- Contribution volontaire de la Suède « Prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme en Serbie » : le projet en est actuellement au stade de la mise en place. Les activités d'évaluation des besoins ont été reportées et reprogrammées pour mai/juin en raison de la crise du Covid-19 et de l'état d'urgence. Le bureau communique activement avec le bureau de l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (Sida) de Belgrade.

Autres activités à signaler

- 22 janvier : le rapport du GREVIO sur la Serbie a été présenté lors d'une conférence de presse organisée au Media Center ;
- 29 janvier : la présentation de la [Recommandation sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme](#) de la Commissaire aux droits de l'homme a été organisée par le Bureau de Belgrade et le Bureau de la Commissaire aux droits de l'homme pour différents groupes de parties prenantes ;
- 4 février : le rapport d'évaluation de référence du GREVIO sur la Serbie a été présenté aux ambassades des États observateurs et membres du Conseil de l'Europe et aux organisations internationales par la Division de la violence à l'égard des femmes ;

- 6 février : la première réunion du comité directeur de la Facilité horizontale II organisée à Belgrade a rassemblé les bénéficiaires de toutes les actions mises en œuvre en Serbie ainsi que les représentants du ministère de l'Intégration européenne et de la délégation de l'Union européenne en Serbie.

Visites à haut niveau du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- 29 et 30 janvier : Colin Wall, directeur de la Direction de l'Audit interne, afin d'évaluer les risques de fraude ;
- 1^{er} mars : Linos-Alexandre Sicilianos, président de la Cour européenne des droits de l'homme s'est rendu à Belgrade. Au cours de sa visite, le Chef du Bureau et Dragomir Milojevic, président de la Cour suprême de cassation, ont organisé une réunion avec les représentants du corps diplomatique en Serbie et la justice.

Bucarest

Situation du Bureau

Équipe principale : 0,5 personne ; Personnel affecté au projet : 27 personnes, Total : 27,5 personnes

Au cours de cette période, le Bureau était chargé de la mise en œuvre de six projets de renforcement des capacités en matière de cybercriminalité : quatre projets conjoints UE/CdE, un projet financé par des contributions volontaires et un autre par le Partenariat *End Violence Against Children* (EVAC – Mettre fin à la violence envers les enfants) au Royaume-Uni.

État de mise en œuvre des projets

- Contribution volontaire au projet « Cybercrime@Octopus » : le projet a apporté son soutien à l'organisation des réunions du Groupe de rédaction du Protocole et la préparation du 2^e Protocole additionnel à la Convention de Budapest. Le rapport sur l'état mondial de la législation en matière de criminalité a été mis à jour et fournit un aperçu des tendances mondiales concernant la législation sur la cybercriminalité et les preuves électroniques, servant ainsi de point de départ pour des évaluations plus approfondies et des activités de renforcement des capacités. Le rapport prouve l'impact de la Convention de Budapest dans le monde. La corrélation entre la Convention de Budapest, la législation nationale et le renforcement des capacités a en outre été illustrée par la compilation des profils nationaux sur le renforcement des capacités en matière de cybercriminalité qui couvre tous les États membres des Nations Unies. Des ateliers de consultation et des missions consultatives ont été organisés pour soutenir l'harmonisation de la législation nationale sur la cybercriminalité et les preuves électroniques en Namibie, au Belize et en Gambie.
- Programme conjoint UE/CdE « iPROCEEDS-2 » : lors de la phase de démarrage du projet iPROCEEDS-2, fin février 2020, les sept pays/zones couverts par le projet iPROCEEDS-2 avaient constitué des équipes de projet nationales, composées de représentants des institutions de l'État ayant le profil requis. Le projet a permis de commencer les préparatifs de la conférence de lancement et du premier comité directeur du projet, ainsi que d'élaborer les grandes lignes définitives. De plus, les capacités des services répressifs et du ministère public des pays/zones couverts par le projet ont été renforcées grâce à leur participation à un événement international intitulé « Coopération avec les prestataires de services étrangers ».
- Programme conjoint UE/CdE « GLACY+ » : le projet a élargi son action à de nouveaux pays, en particulier dans l'esprit de son principal objectif de renforcer les politiques et la législation en matière de cybercriminalité. Plusieurs activités ont aussi été menées en coopération avec d'autres projets financés par l'UE (OCWAR-C, Cyber4Dev et les autres projets mis en œuvre par le C-PROC), d'autres unités au sein de l'organisation, comme l'Unité de la protection des données, ou avec des initiatives d'autres organisations. L'intégration de nouveaux pays qui ont récemment rejoint le projet a commencé avec une première visite d'évaluation au Burkina Faso. Un soutien pour l'harmonisation de la législation nationale avec la Convention de Budapest et les normes connexes a été apporté grâce à des missions consultatives menées au Congo, en Équateur, en Gambie, au Belize et en Namibie. En coopération avec l'Unité de la protection des données, un atelier de consultation conjoint a permis de réaliser l'évaluation de la législation sur la protection des données de la Namibie. La participation au Forum international de la cybersécurité (FIC) à Lille, France, avec d'autres projets financés par l'UE, a permis d'assurer la visibilité du projet. La participation à l'événement du Bureau de lutte contre le terrorisme « Enhancing the Capacity of Member States to Prevent and Investigate Cyber-Attacks by Terrorist Actors and Mitigate their Impact » (Améliorer la capacité des États membres à prévenir les cyberattaques perpétrées par des

acteurs terroristes, enquêter et atténuer leurs conséquences) au Kenya a donné l'occasion d'examiner les synergies possibles entre des programmes spécifiques et le lancement d'une plateforme de collaboration dans la région africaine. GLACY+ a aussi apporté un soutien au renforcement des capacités des autorités des pays prioritaires en matière de coopération internationale en facilitant leur participation à la réunion internationale sur la coopération avec les prestataires de services étrangers.

- Programme conjoint UE/CdE « CyberSud » : des réunions de groupes de travail axées sur la conception de manuels nationaux sur la cybercriminalité et les preuves électroniques à l'usage des magistrats organisées en Jordanie et en Algérie ont permis de renforcer les capacités du pouvoir judiciaire en la matière. Les autorités de justice pénale des pays prioritaires ont pu renforcer leurs capacités en matière de coopération internationale grâce à leur participation à la réunion internationale sur la coopération avec les prestataires de services étrangers.

- Programme conjoint UE/CdE « CyberEast » : la première réunion du [comité directeur](#) du projet a été organisée en février en Ukraine afin de préparer et d'approuver le programme de travail du projet. Lors de cette réunion, les discussions ont aussi porté sur la stratégie du projet et les activités visant à renforcer les capacités des pays du Partenariat oriental en matière de cyberrésilience, de justice pénale et de preuves électroniques. Le projet a continué d'accorder une attention particulière à la formation des services judiciaires et répressifs sur la cybercriminalité et les preuves électroniques, et plusieurs études portant sur la révision des normes du Conseil de l'Europe relatives aux preuves électroniques, les lignes directrices en matière de coopération entre les services répressifs et les fournisseurs de services internet, et la mise en œuvre des dispositions de la Convention de Budapest en matière de conservation ont été lancées. Un soutien a été apporté à la réforme de la législation de l'Ukraine sur la cybercriminalité et les preuves électroniques avec l'organisation d'une mission du Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY) visant à garantir une réforme de la législation dans le respect de la Convention de Budapest. Les autorités de justice pénale ont renforcé leurs capacités en matière de coopération internationale grâce à l'organisation d'une réunion internationale sur la coopération avec les prestataires de services étrangers, qui a rassemblé 80 participants de 30 pays du monde entier.

- Contribution volontaire (multilatérale) « EndOCSEA@Europe » : afin de renforcer les capacités des pays prioritaires en matière d'enquête sur l'exploitation et les abus sexuels en ligne concernant des enfants, un projet de module de formation pilote a été finalisé. Plusieurs matériels de sensibilisation, développés dans le cadre du projet afin de sensibiliser le public à l'exploitation sexuelle des enfants en ligne, ont été traduits dans 10 langues et sont prêts à être diffusés avec les avis du Comité de Lanzarote. Les projets définitifs de l'analyse des lacunes des lois, politiques et pratiques respectivement concernant l'Ukraine, l'Arménie et l'Azerbaïdjan ont été transmis au cours de la période de référence, et des supports relatifs à l'application des lois concernant l'Arménie, l'Ukraine et l'Azerbaïdjan ont été révisés.

Actions de suivi

- Organisation de la réunion du comité directeur pour le projet CyberSud ;
- Organisation de la conférence de lancement et de la réunion du comité directeur pour le projet iPROCEEDS 2 ;
- Finalisation du rapport annuel sur le projet iPROCEEDS ;
- Finalisation du rapport initial sur le projet iPROCEEDS 2.

Autres activités à signaler

- La Colombie a adhéré à la Convention de Budapest sur la cybercriminalité ;

- Une évaluation du système de suivi axé sur les résultats du projet CyberSud a été menée par la Commission européenne ;
- La Commission européenne a signé un avenant à l'accord sur le projet CyberSud avec un supplément de 1,5 million d'euros et le projet a été prolongé jusqu'en décembre 2021.

Chisinau

Situation du Bureau

Équipe principale : 6 personnes ; Personnel affecté au projet : 18 personnes ; Total : 24 personnes.

Le Bureau met en œuvre huit projets, dont trois sont cofinancés par l'Union européenne et cinq sont financés par une contribution volontaire/un donateur.

État de mise en œuvre des projets, programmes, plans d'action et documents de coopération

- Plan d'action « Promouvoir un système de justice pénale conforme aux droits de l'homme en République de Moldova » - Volet 1 : Le programme a apporté un soutien pour améliorer la communication et promouvoir une conception commune parmi les acteurs de la justice pénale de ce que recouvrent l'arrestation et le placement en détention de personnes ayant des problèmes de santé mentale. Les résultats d'une recherche sur l'application de la détention provisoire ont été présentés lors d'une conférence nationale et concluent que le recours à la détention provisoire est excessif du fait des défaillances systémiques du système de justice. Un programme de développement professionnel spécifique, à l'usage du personnel de l'institution du médiateur, sur la gestion et d'autres aspects liés au mandat de l'institution, a été élaboré et présenté au bénéficiaire en vue de son application. Volet 2 : Le pilotage de l'outil d'évaluation des risques et des besoins dans le cadre de la préparation à la libération et en matière de surveillance après la libération s'est poursuivi. L'étude sur le risque de récidive et le taux de récidive après la période de probation, ainsi que les matériels pertinents du programme de formation initiale du personnel pénitentiaire, ont été finalisés pour être ensuite transmis à l'Administration pénitentiaire nationale. L'élaboration d'une Stratégie sur les soins de santé mentale pour les programmes portant sur le comportement cognitif des groupes vulnérables de détenus, ainsi que de la méthodologie d'évaluation de la resocialisation après la période de probation, a commencé. La Recommandation du Comité des Ministres concernant les enfants de détenus et les Lignes directrices sur la mise en œuvre de sanctions et mesures appliquées dans la communauté ont été traduites en roumain et transmises à l'Administration pénitentiaire nationale et à l'Inspection nationale de la probation.
- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Renforcer les capacités des acteurs du secteur de la justice à rendre la justice conformément aux normes européennes, en particulier pour combattre la discrimination » : en février, une mission d'experts a rencontré les parties prenantes concernées, les organisations de la société civile et les donateurs, et a collecté des informations en vue de la rédaction d'un rapport d'évaluation des besoins du centre de formation des avocats. Grâce au développement d'une analyse des sexospécificités du projet, les activités futures seront mieux calibrées pour combler les écarts entre les hommes et les femmes. Le projet a soutenu la participation d'un représentant du Conseil moldave pour l'Égalité à la conférence sur « Les droits des femmes au XXI^e siècle », organisée à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg en février. Le Conseil pour l'Égalité a ainsi acquis des connaissances sur la discrimination fondée sur le sexe, ce qui devrait se refléter de manière positive dans la motivation des décisions pertinentes.
- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Soutien au renforcement de l'efficacité et de la qualité du système judiciaire en République de Moldova » : le projet a permis d'organiser une mission d'experts, qui a soutenu la diffusion des outils développés par la CEPEJ dans l'ensemble des tribunaux de la République de Moldova. Les autorités nationales ont été informées des bonnes pratiques visant à améliorer l'évaluation de la performance des tribunaux et à promouvoir des normes plus ambitieuses en matière d'efficacité, de

responsabilisation et de qualité des services judiciaires. De plus, une deuxième mission d'experts a contribué à accroître leurs connaissances sur les pratiques établies concernant l'évaluation des performances des huissiers, les indicateurs d'efficacité et les outils de gestion des délais. Le projet a également facilité l'organisation d'un atelier sur les nouvelles technologies et les outils en matière de cyberjustice pour le système d'exécution national.

- Programme conjoint UE-CdE « Contrôler la corruption par l'application de la loi et la prévention » (CLEP) : le projet CLEP a organisé une conférence régionale sur le recouvrement et la gestion des avoirs, qui a permis à 80 professionnels et décideurs politiques des pays de l'UE, du Partenariat oriental, des Balkans occidentaux et de la Turquie d'échanger des bonnes pratiques et des initiatives couronnées de succès. La coopération internationale, ses enjeux et les mécanismes de coopération informels établis ont été au centre des discussions. En coopération avec la cellule de renseignement financier, le projet a permis de renforcer les capacités des représentants des services répressifs et des organes de surveillance sur les évaluations des risques du financement du terrorisme. Le projet, en coopération étroite avec le Bureau de recouvrement des avoirs, a permis de concevoir des mécanismes de coordination du recouvrement des avoirs potentiels et d'établir les critères applicables à un groupe de travail interinstitutionnel unique sur le recouvrement des avoirs au niveau national.

- Contribution volontaire de la Suisse « Éducation à la démocratie en République de Moldova » : l'état actuel de la formation initiale des enseignants, compte tenu de la réforme des programmes en cours et de la nécessité pour les établissements de l'enseignement supérieur que soient conçus des modules et des matériels d'enseignement, a été examiné lors de l'atelier national « Formation initiale des enseignants à un enseignement axé sur les compétences », organisé en coopération avec l'université de Zurich pour la formation des enseignants les 20 et 21 janvier. Un groupe de travail composé de représentants des établissements d'enseignement supérieur est en cours de création ; il aura pour mission de développer des modules de formation initiale et continue pour les enseignants concernant l'éducation civique reconceptualisée « Éducation de la société ».

- Contribution volontaire (multilatérale) « Protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels en République de Moldova » : le projet s'est achevé le 31 mars. Globalement, 24 enseignants de maternelle ont reçu une formation sur l'exploitation et les abus sexuels concernant les enfants, l'approche de formation a été testée et les commentaires à l'issue de la formation ont été collectés, ce qui a permis de finaliser le manuel pour les formateurs inspiré de « Kiko et la main » servant de préparation à des formations en cascade. En outre, 61 travailleurs sociaux ont bénéficié d'une formation sur l'exploitation et les abus sexuels concernant les enfants et la révision de la formation en ligne est terminée. Les conclusions et les recommandations des rapports finalisés ont été présentées à des juges, procureurs et agents des services répressifs. Une visite d'étude au Portugal a permis à huit juges de renforcer leurs connaissances sur une justice adaptée aux enfants. La dernière réunion du comité directeur a eu lieu en février.

- Contribution volontaire (multilatérale) : « Améliorer les pratiques électorales en République de Moldova » : les 21 et 22 janvier, des représentants de la Commission électorale centrale de la République de Moldova, du Centre pour la formation continue en matière électorale et de la Commission électorale centrale de l'Unité territoriale autonome de Gagaouzie ont participé à une visite d'étude à Strasbourg, qui leur a permis d'approfondir leurs connaissances sur les normes du Conseil de l'Europe dans les domaines des élections démocratiques et de la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme. Les plans stratégiques pour la période 2020-2023 pour les trois institutions, élaborés avec l'aide du Conseil de l'Europe sur la base de la méthodologie URSO (Utile, pertinent, durable et propre), ont été approuvés entre janvier et février. Les plans stratégiques sur quatre ans orienteront la planification et la budgétisation des activités.

- Contribution volontaire (multilatérale) : « Promouvoir les normes européennes dans la réglementation audiovisuelle de la République de Moldova » : le 1^{er} mars, un nouveau projet dans le domaine des médias a été lancé.

Actions de suivi

- Plusieurs réunions de bilan ont eu lieu sur le processus de réforme du secteur de la justice avec des représentations diplomatiques, et notamment la nouvelle ambassadrice néerlandaise en Roumanie et en République de Moldova. Le Chef du Bureau a aussi rencontré le Premier ministre, ainsi que le chef de la délégation de l'Union européenne et l'ambassadeur américain, pour discuter de la réforme de la justice. Une réunion a été organisée le 11 février entre le Chef du Bureau et le Procureur général pour examiner les priorités en matière de coopération ;
- Le Service de la lutte contre la criminalité et le Bureau du Conseil de l'Europe à Chisinau ont engagé des discussions avec l'ambassade des États-Unis d'Amérique sur une nouvelle initiative visant à donner suite aux recommandations en suspens du GRECO.

Autres activités à signaler

- 23 et 24 janvier : l'Unité Non au discours de haine et Coopération a mené une mission préliminaire pour le lancement d'une initiative financée par l'ambassade des Pays-Bas et l'ambassade britannique, visant à cartographier le discours de haine en République de Moldova ;
- Dans le contexte du 25^e anniversaire de l'entrée de la République de Moldova au Conseil de l'Europe, le Bureau a examiné lors d'une discussion préliminaire avec les représentants du Ministère des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne une liste d'événements qui devraient être organisés dans tout le pays au cours de l'année 2020. La réalisation des manifestations prévues dépendra cependant des développements liés au Covid-19.

Visites à haut niveau du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- 19-22 janvier : le groupe de travail ad hoc du Conseil de l'Europe sur la réforme de la justice a organisé une série de réunions avec les acteurs concernés à Chisinau. Les institutions ont ainsi été exhortées à ne pas accélérer le processus de réforme, mais à adopter un concept stratégique qui devra recevoir le soutien de l'ensemble des parties prenantes, reposer sur une évaluation des problèmes et refléter les obligations du pays en tant qu'État membre du Conseil de l'Europe ;
- 20-23 janvier : une délégation de la Direction européenne de la qualité du médicament, conduite par la directrice Susanne Keitel, s'est rendue à Chisinau en vue d'aider la République de Moldova à se conformer à la Convention relative à l'élaboration d'une pharmacopée européenne et à étudier les possibilités de coopération dans les domaines du contrôle des médicaments, de la transplantation, de la transfusion sanguine et des cosmétiques. Un rapport de mission, ainsi qu'une proposition de plan d'action incluant un ensemble de recommandations, a été transmis au ministère de la Santé, du Travail et de la Protection sociale le 25 mars ;
- 28 janvier-7 février : le Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains a effectué sa 7^e visite périodique en République de Moldova. La délégation a porté une attention particulière aux garanties accordées par la police aux personnes privées de liberté et a examiné la situation dans quatre prisons (trois pour adultes et une pour mineurs). Les observations préliminaires ont été présentées à la fin de la visite ;

- 19-21 février : une délégation de la Commission de Venise s'est rendue à Chisinau pour examiner avec les autorités nationales compétentes, les représentants de la société civile et la communauté diplomatique, le projet de loi portant révision de la Constitution au sujet du Conseil supérieur de la magistrature. L'avis conjoint de la Commission de Venise et de la DG I sur les modifications constitutionnelles a été adopté le 20 mars ;
- 9-13 mars : la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Dunja Mijatovic, s'est rendue en République de Moldova, et notamment sur la rive gauche et en Gagaouzie. Lors de sa visite, la Commissaire s'est surtout intéressée aux droits des femmes, aux droits des enfants, aux droits des personnes handicapées, des Roms, des LGBTI, des migrants et au droit à un logement convenable et à la santé. Dans un communiqué de presse, la Commissaire a reconnu les progrès réalisés par le pays concernant les droits des femmes et la violence domestique, mais a souligné que la République de Moldova devrait ratifier la Convention d'Istanbul. Elle a aussi insisté sur le fait que des progrès sont nécessaires en matière de lutte contre le discours de haine, de soins de santé et de logement social. Un rapport devrait être publié prochainement.

Kiev**Situation du Bureau**

Équipe principale : 10 personnes, Personnel affecté au projet : 44 personnes, Total : 54 personnes.

Dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2018-2021, le Bureau a mis en œuvre 18 projets, dont 13 financés par des contributions volontaires, un projet financé dans le cadre du Partenariat pour une bonne gouvernance (PGG), programme commun au Conseil de l'Europe et à l'Union européenne, trois dans le cadre des projets conjoints UE/CdE et un projet financé par le Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme.

État de mise en œuvre des projets et programmes

- Contribution volontaire du Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme « Soutien supplémentaire à l'exécution par l'Ukraine des arrêts concernant l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme » : l'événement de lancement du projet et la première réunion de son groupe de coordination ont eu lieu à Kiev. Les participants y ont approuvé le programme de travail du projet pour 2020 ainsi que le mandat du groupe de coordination du projet. Par ailleurs, un soutien a été apporté à la Cour suprême dans le suivi de ses décisions sur les procédures de contrôle à la suite des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme en la matière (affaires *Bochan c. Ukraine* (n° 2), *Yaremenko c. Ukraine* (n° 2) et *Shabelnyk c. Ukraine* (n° 2)). Le projet a également apporté son appui aux travaux du Conseil supérieur de la justice visant à garantir l'indépendance des magistrats en organisant une présentation du rapport annuel 2019 du Conseil supérieur de la justice. Enfin, à l'initiative de l'Administration judiciaire nationale d'Ukraine, dans le cadre du projet, une analyse d'experts a porté sur le projet de réglementation sur le registre public unifié des documents d'exécution, dans le cadre de sa procédure de conformité avec les normes du Conseil de l'Europe et les mesures générales devant être adoptées par l'Ukraine pour l'exécution des arrêts Ivanov/Burmych.
- Plan d'action « Soutien à la mise en œuvre de la réforme judiciaire en Ukraine » : entre janvier et mars, le dialogue politique s'est poursuivi avec les principales parties prenantes ukrainiennes concernant les récents changements législatifs dans le système judiciaire, et notamment dans le cadre des observations critiques et des recommandations de l'avis concerné de la Commission de Venise. À Strasbourg, la nécessité d'harmoniser la législation avec les normes du Conseil de l'Europe a été soulignée lors de réunions à haut niveau de la Présidente de la Cour suprême et du président du Conseil supérieur de la justice, organisées par le projet. D'autres travaux avec des avocats ukrainiens sur l'amélioration de l'accès à la justice ont aussi aidé les avocats et le système d'assistance juridique gratuite à améliorer leur fonctionnement dans les juridictions civiles et administratives, et notamment le système de garanties procédurales pour les avocats.
- Plan d'action « Un système de justice pénale respectueux des droits de l'homme en Ukraine » : le projet a apporté un soutien au Bureau du Procureur général pour l'élaboration de la feuille de route de la réforme du ministère public. Une réunion d'experts sur la réorganisation des parquets régionaux a été organisée, et la méthodologie pour l'analyse fonctionnelle/organisationnelle des parquets régionaux a été élaborée. Des évaluations d'experts sur le projet de loi n° 2411 sur les délits pénaux, le concept de centre de formation des procureurs, la stratégie de lutte contre la torture en Ukraine, et le système d'évaluation des performances des procureurs ont été menées à bien et transmises aux autorités pertinentes.

- Plan d'action « Décentralisation et réforme de l'administration locale en Ukraine » : l'équipe du projet a formulé des observations préliminaires sur le projet portant modification à la Constitution en rapport avec la décentralisation sur la base du projet de loi présidentiel préparé en décembre 2019 et a publié un aperçu général des pratiques en matière de contrôle administratif dans plusieurs États membres. De plus, le projet a continué d'apporter son expertise sur la réforme territoriale et la réforme de l'autonomie locale principalement par le biais du Bureau de soutien à la réforme au sein du ministère du Développement régional et de plusieurs groupes de travail thématiques. Une formation au développement du leadership dans les agglomérations et la gouvernance métropolitaine a été dispensée à 35 maires et représentants de collectivités locales. De plus, un soutien important a été apporté en vue d'assurer le bon fonctionnement du système de formation national pour les fonctionnaires locaux grâce à des outils et des techniques modernes de leadership et de gestion des ressources humaines. Enfin, le projet a contribué à renforcer les capacités des autorités locales en matière de développement de projets de coopération transfrontaliers avec l'appui de la formation au leadership, de deux tables rondes et d'une formation. Les éditions 2020 des concours régionaux des médias sur la décentralisation ont été lancées dans quatre régions ainsi que les nominations pour le festival international des médias pour enfants « Dytyatko ».
- Plan d'action « Renforcer la démocratie et instaurer la confiance au niveau local en Ukraine » : depuis le mois de janvier, 13 communes sélectionnées appliquent les normes européennes les plus récentes en matière d'inclusion et d'éthique dans l'élaboration des politiques locales. Les experts se sont rendus pour la première fois dans les communes en février et continueront de les soutenir à distance afin d'assurer la mise en œuvre continue des initiatives locales. Afin de favoriser la compréhension mutuelle et de faciliter le développement d'une culture de la participation et du respect des droits de l'homme, une manifestation éducative non formelle de cinq jours a été organisée du 27 au 31 janvier pour 20 jeunes et représentants de leurs collectivités locales respectives des régions de Donetsk et Luhansk. Les participants ont été sensibilisés sur les normes des droits de l'homme et les principes de la démocratie locale ainsi que les relations entre eux. Par ailleurs, l'expertise apportée par le conseiller constitutionnel du Congrès, qui a aussi formulé des observations de fond sur le projet de loi sur la capitale, a renforcé le processus de consultation sur la réforme constitutionnelle en cours et les conséquences pour l'autonomie locale en Ukraine.
- Plan d'action « Promouvoir la participation de la société civile au processus décisionnel démocratique en Ukraine » : grâce à un soutien systémique pour améliorer les cadres réglementaires locaux de participation civile, le regroupement de communes de Mukachevo a adopté les statuts municipaux, et le projet de statuts municipaux relatifs au regroupement de communes de Merefava a été finalisé. Le projet apporte également un soutien à deux communes dans l'établissement de nouveaux mécanismes de participation concernant la budgétisation participative des écoles et l'engagement civique en matière de développement des espaces publics urbains. Un soutien spécialisé et sur mesure s'appuie sur des ateliers CivicLab qui ont fourni aux fonctionnaires et aux ONG une plateforme d'innovations et d'échanges de bonnes pratiques en matière de participation civile, en plus des études comparatives et des recueils de cas développés récemment au niveau international. S'adaptant aux conditions de télétravail et aux restrictions imposées par le Covid-19, outre l'assistance spécialisée apportée aux conseils municipaux pilotes, le projet a fourni aux citoyens de Kiev des cours en ligne basés sur le jeu « U-change » ; des formations en ligne pour des consultations publiques efficaces à l'intention des fonctionnaires et des représentants de la société civile.
- Plan d'action « Soutenir les réformes constitutionnelles et législatives, la justice constitutionnelle et aider la *Verkhovna Rada* à mener des réformes destinées à améliorer son efficacité » : les participants à la table ronde parlementaire, qui a été organisée en mars avec le soutien du projet, ont examiné la dernière version du projet de nouvelle législation électorale pour les scrutins locaux, couvrant en particulier les questions de l'importance de la représentation adéquate des communautés territoriales dans les élections locales et de la

détermination de la composition quantitative des conseils locaux, le montant des garanties des candidats, etc. En février, un séminaire pratique sur la liste des critères de l'État de droit a été organisé pour 35 juges et représentants de la Cour suprême afin de discuter des critères de l'État de droit et des différentes approches concernant sa mise en œuvre sur la base des normes du Conseil de l'Europe et des recommandations de la Commission de Venise. Fin février, le Secrétaire de la Commission de Venise et la présidente honoraire de la Commission de Venise ont pris part à des discussions publiques consacrées à la réforme de la décentralisation et aux amendements constitutionnels pertinents.

- Plan d'action « Favoriser la transparence, l'inclusivité et l'intégrité de la pratique électorale en Ukraine » : à la demande de la Commission électorale centrale, deux travaux de recherche ont été menés sur le cadre réglementaire des technologies numériques utilisées dans le cycle électoral et sur l'utilisation des registres électroniques dans le processus électoral en Ukraine et les améliorations possibles. Ont par ailleurs été développés le recueil de documents du Conseil de l'Europe sur les élections et les technologies numériques, le contenu thématique de 28 modules du cours de formation interactif en ligne sur le droit électoral, une boîte à outils pour les organisations de la société civile sur le suivi de la couverture médiatique du processus électoral sur la base de l'étude du cas de l'Ukraine, ainsi que le Dictionnaire sur l'égalité entre les hommes et les femmes à l'intention des acteurs politiques et des participants au processus électoral nationaux. L'acquis du Conseil de l'Europe sur l'égalité entre les hommes et les femmes et la participation politique équilibrée a été traduit en ukrainien.
- Programme conjoint UE/CdE « Coopération de l'UE et du Conseil de l'Europe pour favoriser la liberté des médias en Ukraine » : la première discussion publique ouverte et inclusive sur le projet de loi sur les médias visait à recueillir des propositions de l'ensemble des acteurs concernés. Par ailleurs, les trois jours de consultations sur ce projet de loi ont été organisés avec des consultants internationaux du Conseil de l'Europe à la demande officielle de la commission parlementaire pertinente. Les représentants des minorités nationales ont bénéficié d'une formation sur la gestion des projets médiatiques et la production de contenu médiatique pour UA:PBC. La feuille de route pour poursuivre la transformation du système de gestion d'UA:PBC a été élaborée lors d'une réunion stratégique des conseils de surveillance et d'administration de la compagnie. Le projet a organisé une discussion sur les instruments efficaces pour lutter contre le désordre informationnel, en partenariat avec le ministère de la Culture, en vue de présenter les bonnes pratiques internationales en la matière, d'examiner les mécanismes permettant de renforcer l'autorégulation et de promouvoir l'éducation aux médias en Ukraine. Le programme « Protection pénale de l'activité professionnelle des journalistes » développé en partenariat avec l'École nationale de la magistrature a été finalisé et sera mis à l'essai en avril.
- Programme conjoint UE/CdE « Travail conjoint de l'UE et du Conseil de l'Europe s'agissant de renforcer les capacités du Médiateur en matière de protection des droits de l'homme en Ukraine » : s'appuyant sur des négociations fructueuses et un accord entre les principales parties prenantes sur une approche commune visant à améliorer la législation en matière de protection des données, qui a été conclu au siège en janvier, le projet a organisé une série de consultations thématiques avec l'ensemble des parties concernées, avec le concours d'experts du Conseil de l'Europe. De plus, le projet a entrepris la préparation d'une analyse juridique sur la création d'une autorité indépendante de surveillance du Commissaire à l'information qui sera chargée de la protection des données et de l'accès à l'information publique. Un soutien technique a été apporté au Médiateur pour élaborer des graphiques d'information sur la protection des données qui seront ensuite diffusés au public et aux groupes de professionnels. Enfin, l'équipe du projet a commencé à préparer le Code de conduite à l'usage des agents et des contrôleurs du mécanisme national de prévention (MNP) afin d'accroître la cohérence et la transparence de l'action du MNP.
- Programme conjoint UE/CdE « Travail conjoint de l'UE et du Conseil de l'Europe en matière de soutien de la réforme du système pénitentiaire en Ukraine » : lors de la première

réunion du Comité directeur en mars, les partenaires nationaux du projet ont examiné et adopté le programme de travail. Plusieurs réunions avec les principaux acteurs concernés ont porté sur les priorités du gouvernement dans le secteur. Le manuel sur l'organisation et la gestion des soins de santé dans les prisons a été traduit en ukrainien et diffusé auprès des principaux acteurs concernés.

- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Renforcer les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Ukraine » : le projet a permis à 27 représentants du Service de suivi financier, du ministère des Finances et des services répressifs de renforcer leurs connaissances et leurs compétences en matière d'identification des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme liés aux personnes morales. Par ailleurs, les experts du projet ont examiné le modèle sur les indicateurs statistiques relatifs à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et ont formulé des recommandations en la matière. Enfin, le projet apporte un soutien à la Banque nationale, avec une évaluation et des recommandations concernant l'approche basée sur les risques de la surveillance des mesures de lutte contre le blanchiment d'argent des institutions financières non bancaires, et avec l'organisation, en coopération avec le ministère des Finances, d'un atelier sur les contrôles relatifs aux risques de blanchiment d'argent dans le secteur des jeux d'argent et de hasard, qui a été reporté jusqu'à nouvel ordre.

- Plan d'action « Déplacements internes en Ukraine : trouver des solutions » : en février-mars, le cours HELP sur les déplacements internes a été lancée pour plus de 150 professionnels du droit de différentes régions d'Ukraine et étudiants en droit des universités déplacées. Le projet a permis de soutenir, en tant qu'événements marquant la fin de la formation pour les participants, une présentation dans les médias des bonnes pratiques en matière de protection des PDI par les avocats et un tribunal fictif sur le déplacement interne. Le projet a ainsi contribué à renforcer les capacités des professionnels déplacés (site internet : <https://go.coe.int/HhRaq>). En mars, une série d'activités de renforcement des capacités a commencé pour des psychologues et des travailleurs sociaux, organisées conjointement avec Israel Trauma Coalition et les services sociaux locaux. Dans quatre mois, plusieurs groupes interdisciplinaires de professionnels devraient recevoir une formation leur permettant d'améliorer la qualité des services sociaux fournis aux PDI et à la population touchée par le conflit. Un soutien supplémentaire a aussi été apporté à la promotion du cadre juridique national sur le mécanisme d'indemnisation pour la reconstruction des biens endommagés ou détruits et l'accès à un logement abordable pour les PDI, ainsi qu'à la promotion des normes relatives aux droits de l'homme dans le projet de concept national de justice transitionnelle.

- Plan d'action « Promouvoir les droits sociaux comme facteur essentiel d'une démocratie durable en Ukraine » : une mission d'évaluation des besoins a concerné la révision du cadre juridique et politique dans le domaine des droits des personnes handicapées, incluant des groupes de réflexion et des réunions bilatérales avec les autorités publiques et des ONG à Kiev, Lviv et Karkhiv. Une analyse législative de la Loi sur les services sociaux et du Livre blanc sur l'emploi des personnes handicapées, entre autres, a été réalisée et transmise aux bénéficiaires clés. Des conférences sur la Charte sociale européenne ont été organisées pour les étudiants des facultés de droit de Lviv et de Loutsk. Une campagne de sensibilisation sur la Charte est en cours.

- Plan d'action « La Convention d'Istanbul : un outil pour développer la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique en Ukraine » : les travaux préparatoires ont été finalisés s'agissant de l'élaboration d'un rapport sur la coopération interinstitutionnelle et la communication des données conformément à l'article 10 de la Convention d'Istanbul et de la publication d'orientations pour les médias concernant la couverture des affaires basées sur une compréhension « genrée » de la violence et de ses causes dans la discrimination fondée sur le genre. Par ailleurs, un cours HELP sur l'accès des femmes à la justice est en cours d'élaboration, en coopération l'École nationale de la magistrature, afin d'accroître les connaissances et les compétences des professionnels en

matière d'assistance aux victimes de la violence à l'égard des femmes et de la violence domestique. L'équipe du projet a aussi lancé une page d'action contre le sexisme #stopsexism en ukrainien afin de promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles et d'encourager la pleine application de la recommandation du Conseil de l'Europe sur le sexisme. À la demande du Commissaire gouvernemental à la politique d'égalité de genre, un calendrier consacré à la Journée internationale des droits des femmes et à la paix a été conçu et imprimé pour accroître la sensibilisation aux droits des femmes.

- Plan d'action « Renforcer la mise en œuvre des normes européennes en matière de droits de l'homme » : en février-mars, le projet a continué de promouvoir l'application des normes européennes en matière de droits de l'homme parmi les professionnels du droit ukrainiens par le biais de sessions finales en face à face, après des lancements de formations en ligne adaptées à l'échelle nationale disponibles grâce au programme HELP. Parmi les 68 participants inscrits figuraient des avocats, des procureurs et des enquêteurs du Bureau national d'enquête. Les résultats d'un test à l'issue de la formation sur l'interdiction des mauvais traitements infligés dans des contextes répressifs, sécuritaires et coercitifs ont révélé que 90 % des participants avaient renforcé leurs connaissances dans ce domaine. Le cours sur les principes fondamentaux des droits de l'homme en biomédecine a été suivi par des avocats et des formateurs de l'École supérieure des avocats et le test à l'issue de la formation a montré leur volonté de transmettre ensuite les connaissances acquises à plus de 900 pairs, 95 % des participants évaluant la formation comme étant d'une grande ou très grande utilité pour leur profession. De manière générale, la formation a été jugée excellente par 58,3 % des participants et satisfaisante par 41,7 %. Le projet a également renforcé sa coopération avec le Bureau national d'enquête, et la coordination avec d'autres acteurs internationaux dans le pays, en offrant une plateforme pour le leadership de la nouvelle institution permettant d'informer la communauté internationale sur la situation à la suite des modifications législatives de 2019.

- Plan d'action « Protection des minorités nationales, y compris les Roms, et des langues minoritaires en Ukraine » : 35 enseignants et concepteurs de programmes d'enseignement, qui représentaient plusieurs minorités nationales, ont renforcé leurs connaissances sur la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, ont échangé des expériences en matière de conception des politiques d'éducation des langues minoritaires, et ont examiné des mesures concrètes concernant l'élaboration du concept de l'enseignement bilingue au cours d'un séminaire de deux jours organisé par le projet en janvier. Des politiques éducatives intégrant une perspective de genre ont aussi été présentées et discutées sous la forme de cas concrets tirés des pratiques pédagogiques. En février, une nouvelle plateforme de communication pour les minorités nationales de la région de Zaporijia a été présentée à 80 représentants des organisations des minorités nationales qui ont formulé leurs observations sur la conception et le fonctionnement de la plateforme et ont proposé des idées d'amélioration. Le projet a en outre apporté un soutien technique à la commission parlementaire sur les droits de l'homme en ce qui concerne la création d'un groupe politique à huit clocs sur les minorités nationales, qui a été officiellement annoncée le 6 mars. Une réunion de travail avec les membres de cette commission a ensuite été organisée pour élaborer un programme de travail pour le groupe. En coordination avec ONU Femmes et l'International Renaissance Foundation, le projet a facilité un certain nombre de réunions visant à discuter du processus d'élaboration d'une nouvelle stratégie pour les Roms. Enfin, le projet a apporté un soutien grâce à la collecte d'informations sur la situation liée au Covid-19 dans les communautés roms dans neuf régions et a assuré leur diffusion auprès des autorités et des organisations internationales concernées.

Intégration d'une perspective de genre et égalité entre les femmes et les hommes

- Le Bureau a tenu des réunions avec les nouvelles autorités chargées des questions de genre pour discuter des priorités et des possibilités de coopération. Pour marquer la Journée internationale des femmes, célébrée le 8 mars, il a publié une déclaration et pris part à la Marche des femmes. Le Bureau a continué de participer activement aux différents groupes de travail sur les questions de genre et les équipes de projet ont continué d'intégrer une perspective de genre dans leurs activités.

Visites à haut niveau du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- 5 février : Verena Taylor, directrice générale du Bureau de la Direction générale des programmes, a participé à la réunion du comité directeur sur le plan d'action ;
- 24 et 25 février : visite conjointe des représentants de la Commission de Venise, de la DGII et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux pour participer aux discussions publiques sur la réforme de la décentralisation ;
- 4-6 mars : visite de suivi du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux en Ukraine afin d'évaluer l'application des dispositions de la Charte européenne de l'autonomie locale.

Sarajevo

Situation du Bureau

Équipe principale : 7 personnes, Personnel affecté au projet : 17 personnes, Total : 24 personnes.

Mme Bojana Urumova, a pris ses fonctions en tant que Chef du Bureau le 3 mars.

Le Bureau met en œuvre 10 projets, donc cinq sont financés dans le cadre du Programme conjoint UE/CdE « Facilité horizontale ». Un projet est cofinancé par le gouvernement britannique et le gouvernement des États-Unis (USAID), un autre est financé par le gouvernement suédois et trois projets sont financés par des contributions volontaires de la Norvège au Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Bosnie-Herzégovine 2018-2021. De plus, le Bureau contribue à la mise en œuvre d'un projet régional, le programme conjoint sur l'autonomisation des Roms au niveau local (ROMACTED).

État de mise en œuvre des projets et du plan d'action

- Facilité horizontale UE/CdE « Améliorer le traitement des personnes détenues et condamnées dans le respect des droits de l'homme et sur la base des normes et des bonnes pratiques européennes en Bosnie-Herzégovine » : en janvier, une évaluation a porté sur les compétences de 21 membres des services pénitentiaires, policiers et du personnel médico-légal en matière de transfert des connaissances sur les normes de droits de l'homme. En mars, les fonctionnaires concernés ont commencé à élaborer un manuel de formation en la matière. Une réunion du groupe de travail s'est tenue en février afin d'approuver une conception détaillée d'un logiciel visant à faciliter les échanges de données pénitentiaires, assurant ainsi une gestion efficace et efficiente des prisons. L'acquisition du matériel informatique nécessaire pour soutenir ce processus est en cours, avec un appel d'offres international ouvert jusqu'au 12 avril.
- Facilité horizontale UE/CdE « Promouvoir la diversité et l'égalité en Bosnie-Herzégovine » : en février, à la demande de la délégation de l'UE et du ministère des Droits de l'homme et des Réfugiés, le projet a soutenu le 5^e séminaire sur l'inclusion des Roms en Bosnie-Herzégovine : près de 80 représentants des entités publiques, du district de Brčko, des autorités locales, des organisations de la société civile, et de la communauté internationale ont examiné des mesures concrètes visant à améliorer l'inclusion sociale de la minorité rom. En mars, le projet a organisé la 2^e réunion du groupe de travail visant à faire progresser l'élaboration d'un plan d'action de la Bosnie-Herzégovine sur les personnes LGBT. Au cours de la période de référence, le documentaire « When we are fewer » sur les minorités nationales en Bosnie-Herzégovine, produit dans le cadre de la Facilité horizontale I, a été diffusé par sept chaînes de télévision dans le pays. Le documentaire a aussi été diffusé/approuvé pour être diffusé par cinq ministères de l'Éducation des cantons chargés de plus de 67 000 élèves et a reçu des échos positifs des écoles après sa diffusion.
- Facilité horizontale UE/CdE « Une éducation de qualité pour tous » : deux sessions de formation sur le Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie ont été organisées pour les écoles pilotes en Bosnie-Herzégovine en janvier et en février. Soixante-douze représentants de 19 écoles à travers le pays, parmi lesquels des enseignants, des élèves et des directeurs d'établissements, ont pris part à deux journées de formation consacrées à l'acquisition de connaissances théoriques et à la sensibilisation aux bonnes pratiques. En mars, la deuxième réunion du Comité consultatif a approuvé les résultats alors obtenus et le programme pour les six prochains mois. Les membres du Comité consultatif ont en outre examiné les résultats du rapport sur la cartographie et d'autres recommandations visant à harmoniser les programmes d'histoire en Bosnie-Herzégovine avec les programmes de base

communs, les recommandations et la feuille de route sur une éducation de qualité dans les sociétés multiethniques (développées dans le cadre du projet) ainsi que le Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie du Conseil de l'Europe.

- Facilité horizontale UE/CdE « Prévention et lutte contre la traite des êtres humains en Bosnie-Herzégovine » : en janvier, la deuxième réunion du Comité directeur de l'Action a pris note des résultats alors obtenus et a adopté un programme de travail pour la période de janvier à juin. Le 31 mars, le cours HELP en ligne sur la lutte contre la traite des êtres humains à l'intention des professionnels du droit a été lancé, après une adaptation préalable au cadre juridique national. Deux ONG locales se sont vu accorder des subventions pour mettre en œuvre une campagne de sensibilisation régionale sur la traite aux fins de l'exploitation par le travail en Bosnie-Herzégovine. En janvier, le Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine a adopté la Stratégie de lutte contre la traite des êtres humains en Bosnie-Herzégovine 2020-2023, conformément aux recommandations du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) et de la Commission européenne (CE) ; l'équipe du projet a contribué au développement de la stratégie.

- Facilité horizontale UE/CdE « Liberté d'expression et liberté des médias en Bosnie-Herzégovine – JUFREX 2 » : au cours de la période considérée, les accords de subvention pour des activités de renforcement des capacités des représentants de la justice et des médias ont été signés, et le paiement des premiers versements aux bénéficiaires respectifs a été effectué. Avec la contribution d'un expert international, et afin de soutenir l'Agence de réglementation des communications, le projet a élaboré un rapport incluant des recommandations sur la façon d'intégrer la nouvelle directive « Services de médias audiovisuels sans frontières » (AVMSD) dans le cadre de la Bosnie-Herzégovine.

- Contribution volontaire Royaume-Uni/États-Unis « Gestion structurée des peines prononcées à l'encontre des détenus violents et extrémistes en Bosnie-Herzégovine » : au cours de la période de référence, le groupe de travail sur le développement de la « Stratégie de gestion du personnel affecté aux unités de haute sécurité gérant les prisonniers violents à extrémistes » s'est familiarisé avec un certain nombre de documents d'orientation européens et du Conseil de l'Europe. Le groupe de travail a élaboré une liste des signes de radicalisation, ainsi que des attitudes et des convictions radicales, qui sera utilisée par les établissements pénitentiaires dans le cadre de l'outil de dépistage des détenus. Les travaux ont progressé concernant la révision d'un outil d'évaluation des risques et des besoins ainsi que des programmes de traitement spécifiques pour les prisonniers violents et extrémistes ; les modules de formation à la gestion des affaires concernant des détenus violents et extrémistes ; et les lignes directrices opérationnelles relatives au travail des équipes de coordination interinstitutionnelle. Le premier projet de document d'orientation stratégique élaboré par le groupe de travail désigné et révisé par le Conseil de l'Europe a été examiné avec un public plus large incluant le ministère de la Sécurité, les ministères de la Justice et les autorités concernées de l'État, des entités et du district de Brčko. Le document d'orientation stratégique porte essentiellement sur la gestion des prisons, la réadaptation et la réinsertion sociale des détenus, la formation du personnel, l'élaboration de la législation et de la réglementation secondaire nécessaires, et la coopération interinstitutionnelle.

- Contribution volontaire de la Norvège « Initiative en faveur de la sécurité juridique et de l'efficacité du système judiciaire en Bosnie-Herzégovine » : en mars, une série de formation à l'intention des juges et des auxiliaires de justice a été organisée sur le raisonnement juridique et la rédaction des textes juridiques dans les affaires pénales compte tenu de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et des décisions de la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine. Une présentation des exigences fonctionnelles et non fonctionnelles pour une future base de données de la jurisprudence (e-Sentences) a aussi eu lieu en mars.

- Contribution volontaire de la Suède « Établissement de rapports sur les droits de l'homme et rôle des médias en Bosnie-Herzégovine – analyse du cadre juridique en matière de liberté des médias » : au cours de la période de référence, en réponse à la crise du Covid-

19, et en accord avec le donateur, le projet a été prolongé de trois mois sans dépenses supplémentaires jusqu'au 30 juin. En février, sous une forme multipartite, le projet a organisé une table ronde sur les recommandations des experts sur la manière d'harmoniser le cadre juridique en matière de libertés des médias en Bosnie-Herzégovine avec les normes européennes. Le projet a aussi réalisé une étude sur la représentation dans les médias des groupes marginalisés en Bosnie-Herzégovine. Alors qu'il était prévu de présenter les résultats à un large public en mars, la présentation a été reportée pour la durée de prolongation du projet.

- Contribution volontaire de la Norvège « La réconciliation par la coopération entre les communes divisées en Bosnie-Herzégovine » : en février, l'équipe du projet, y compris la Chef de la division des mesures de confiance, a tenu une série de réunions avec les maires de plusieurs communes divisées, qui sont les bénéficiaires ou les bénéficiaires potentiels du projet. Les réunions visaient à formaliser la troisième phase du projet « Renforcer la position des communautés locales – communes divisées en Bosnie-Herzégovine » et à étendre les mesures de confiance aux 22 communes divisées restantes, qui n'étaient pas couvertes dans les phases précédentes. Le projet a pour but de prendre en compte les besoins communs identifiés par les communes concernées par la coopération de chaque côté de la ligne de démarcation administrative et d'y apporter une réponse conjointe.
- Contribution volontaire de la Norvège « Renforcer la participation démocratique dans la ville de Mostar » : à la suite de la décision du 5 mars 2020 des Délégués des Ministres sur l'affaire Baralija c. Bosnie-Herzégovine ([CM/Del/Dec\(2020\)1369/H46-39](#)), une réunion a été organisée entre le Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et le Secrétariat du Congrès pour discuter des possibilités de mettre en place un soutien conjoint d'experts pour le ministère de la Justice de la Bosnie-Herzégovine. Les réunions qui devaient se tenir avec la requérante Irma Baralija ont été reportées en raison de l'annulation de la 38^e session du Congrès à cause de la pandémie de Covid-19.

Mise en œuvre de projets régionaux en Bosnie-Herzégovine (voir aussi la section consacrée au Bureau de Belgrade)

- Programme conjoint UE/CdE « Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local » (ROMACTED) : au cours de la période considérée, la mise en œuvre du dispositif de petites subventions dans 10 communes bénéficiaires s'est poursuivie et sa durée d'application a été prolongée d'avril à septembre 2020. En raison de l'épidémie de Covid-19 et reconnaissant la vulnérabilité des communautés roms à cette crise, l'équipe du projet a entrepris une série d'actions avec les 10 communes bénéficiaires afin de soutenir la désinfection de tous les campements roms dans ces communes et de solliciter un soutien supplémentaire concernant les produits alimentaires et d'hygiène. Le projet a aussi collecté des informations et des données sur la contribution du programme en faveur de l'inclusion des Roms, qui devraient être utilisées pour le développement du Plan d'action national pour les Roms, en accord avec le ministère des Droits de l'homme et des Réfugiés.

Autres activités à signaler

- 27 janvier : la Chef du Bureau adjointe a coprésidé le Comité directeur de la Facilité horizontale UE/CdE « Prévention et lutte contre la traite des êtres humains en Bosnie-Herzégovine » ;
- 17 février : la Chef du Bureau adjointe a prononcé une allocution d'ouverture lors de la table ronde du CdE sur les recommandations concernant la manière d'harmoniser le cadre juridique relatif à la liberté des médias en Bosnie-Herzégovine avec les normes européennes ;
- 20 février : la Chef du Bureau adjointe a coprésidé la deuxième réunion du Comité directeur de l'action menée dans le cadre de la Facilité horizontale UE/CdE « Améliorer le

traitement des personnes détenues dans le respect des droits de l'homme et sur la base des normes européennes et des meilleures pratiques en Bosnie-Herzégovine » ;

- 3 mars : la Chef du Bureau a participé à la réunion du Conseil d'administration organisée par le BHR ;
- 6 mars : la Chef du Bureau a ouvert la deuxième réunion du Comité consultatif du projet Une éducation de qualité pour tous ;
- 6 mars – 30 mars : la Chef du Bureau a tenu plusieurs réunions de courtoisie avec les ambassades et les organisations internationales à Sarajevo, ainsi qu'avec un membre de la présidence de la Bosnie-Herzégovine, Šefik Džaferović ;
- 13 mars : la Chef du Bureau a prononcé un discours d'ouverture lors de la réunion de coordination concernant le projet « Gestion structurée des peines prononcées à l'encontre des détenus violents et extrémistes en Bosnie-Herzégovine », organisée par le Conseil de l'Europe à Jahorina ;
- Depuis le 17 mars, le Bureau du Conseil de l'Europe à Sarajevo pilote ses opérations en télétravail conformément aux mesures visant à lutter contre la propagation du Covid-19.

Tbilissi

Situation du Bureau

Équipe principale : 6 personnes, Personnel affecté au projet : 17 personnes, Total : 23 personnes.

Le Bureau met en œuvre 10 projets, quatre financés dans le cadre du Programme conjoint UE/CdE « Partenariat pour une bonne gouvernance », un projet conjoint UE/CdE et cinq projets financés par une contribution volontaire/un donateur.

État de la mise en œuvre des projets et programmes

- Projet conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Renforcement de la responsabilité et de l'efficacité du système judiciaire et du professionnalisme des avocats en Géorgie » : le projet de code d'éthique pour les avocats a été révisé conformément aux recommandations du Conseil de l'Europe. Le Bureau de l'inspectrice indépendante a continué de bénéficier d'activités de renforcement des capacités. Une mission d'information de la CEPEJ à Tbilissi a identifié les domaines potentiels à soutenir davantage, sur la base desquels deux activités de suivi immédiat sont en cours. Le personnel du Bureau de l'aide juridique gratuite est désormais équipé d'un outil de formation à la gestion du cycle et l'Association du barreau géorgien dispose à présent d'un guide pratique sur une méthode d'enseignement à distance. Le système électronique de gestion des affaires de la Cour constitutionnelle de Géorgie est modifié pour assurer pleinement l'accès à la justice en particulier pendant la crise du Covid-19.
- Plan d'action « Soutien à la profession d'avocat en Géorgie » : un projet portant modification à la Loi sur les avocats a été examiné dans le cadre du groupe de travail des avocats, des parlementaires et des organisations de donateurs partenaires. Le projet adopté a été soumis au Conseil de l'Europe pour examen. Une évaluation est en cours pour identifier les défaillances éventuelles et de meilleurs mécanismes de communication pour le mécanisme de conseils confidentiels de l'Association du barreau géorgien sur l'éthique des avocats.
- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Réforme de la pratique électorale en Géorgie » : dans le cadre du projet d'assistance électorale précédent, un programme de formation permanent sur la législation électorale et le règlement des litiges électoraux pour les juges des tribunaux de droit commun géorgiens a été mis en place à l'École supérieure de la magistrature, en coopération avec l'International Society for Free and Fair Elections (ISFED, ONG locale). Six juges du tribunal de Tbilissi et de la Cour d'appel de Tbilissi ont suivi la première formation de formateurs. Le 16 février, une autre formation des formateurs a permis des discussions thématiques entre des experts géorgiens, des juges de la Cour suprême de Géorgie, ainsi que des spécialistes des élections et des experts juridiques de l'ISFED. La mise en œuvre du programme de formation inclut l'organisation d'une formation pilote pour jusqu'à 60 juges chargés du règlement des litiges électoraux. Le projet a continué de soutenir la poursuite de la mise à jour, la refonte et l'optimisation de la plateforme web www.monitoring.sao.ge du service de la Cour des comptes chargé de contrôler le financement des partis politiques, en vue d'améliorer la capacité opérationnelle du service et d'améliorer l'accès du public à l'information liée au financement des partis politiques.
- Plan d'action « Promouvoir une approche intégrée pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes en Géorgie » : le 4 mars, le Conseil de l'Europe, conjointement avec d'autres partenaires pour le développement, a participé à un événement conjoint à haut niveau consacré à la prévention de la violence à l'égard des femmes en politique en Géorgie (organisé dans le cadre du Groupe thématique des Nations Unies sur le genre). Cet événement a permis de diffuser des informations et des connaissances sur le travail et les normes du Conseil de l'Europe dans le domaine de la lutte

contre violence à l'égard des femmes et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes auprès des représentants des branches législative et exécutive ainsi que des partis politiques en Géorgie. La page consacrée à l'initiative du Conseil de l'Europe contre le sexisme est désormais disponible en géorgien.

- Plan d'action « Lutte contre la discrimination, les crimes de haine et le discours de haine en Géorgie » : le projet a élaboré un programme de formation aux droits de l'homme pour le Resource Office (centre de formation pour les agents de sécurité dans les écoles relevant du ministère de l'Éducation) et a lancé un programme de formation des formateurs à leur intention. Une formation en cascade sur l'identification des infractions motivées par la haine et les enquêtes sur ces infractions a aussi été lancée pour les enquêteurs couvrant Tbilissi et les régions. Grâce au soutien apporté par le projet, l'administration gouvernementale a assuré l'accessibilité des informations liées au Covid-19 dans les langues minoritaires. Dans le cadre de la campagne « I choose quality », une campagne active sur les réseaux sociaux a été menée pour dénoncer le discours qui cible les minorités ethniques. Le programme de travail du projet pour la période d'avril à septembre 2020 a été approuvé par le Comité directeur.
- Projet conjoint UE/CdE « Soutenir la liberté des médias et internet en Géorgie » : le Conseil de l'Europe a aidé la Commission nationale géorgienne des communications (GNCC) à élaborer l'arrêté intitulé « Résolution sur l'adoption de la réglementation pour la publication d'informations en ligne qui représentent une menace pour les enfants ». La Résolution a été adoptée par la GNCC en février et reflète les meilleures pratiques européennes dans ce domaine, ainsi que le consensus obtenu à l'issue des discussions avec les organisations de la société civile. Le suivi des questions liées au genre dans les médias lancé fin 2019 se poursuit de façon satisfaisante. Une cartographie et une évaluation des besoins concernant les pratiques relatives à l'éducation aux médias en Géorgie ont été élaborées et sont à l'étape finale de la publication, tout comme le rapport sur la sécurité des journalistes en Géorgie.
- Projet conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG : « Renforcement des systèmes de prévention et de lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme en Géorgie » : la deuxième réunion du Comité directeur s'est tenue le 27 février. Les membres du Comité ont fait le point sur les résultats obtenus en 2019 et ont discuté des actions à mener en priorité en 2020.
- Contribution volontaire (multilatérale) « Soutien aux détenus jeunes et adultes - JADES » : le projet a soutenu le renforcement institutionnel du département des centres de détention provisoire du ministère des Affaires intérieures avec l'élaboration de l'instrument de suivi concernant la prestation de services de soins de santé qualitatifs et le projet de dispositions sur le contrôle en interne. De plus, 20 membres du personnel médical des centres de détention provisoire ont suivi une formation aux techniques d'entretien avec les victimes de mauvais traitements, et à la gestion efficace de la fourniture de services de santé. Le ministère des Affaires intérieures a bénéficié d'un soutien pour élaborer l'arrêté ministériel « Instructions concernant la spécialisation institutionnelle des professionnels dans les affaires relevant de la justice pour mineurs ». Le personnel chargé du respect des droits de l'homme et du suivi de la qualité a reçu une formation sur les caractéristiques psychologiques des enquêtes concernant des jeunes délinquants. Le Service de l'Inspecteur de l'État a bénéficié d'un soutien pour élaborer le document sur la méthodologie permettant l'établissement de statistiques, en ce qui concerne la collecte et le traitement adaptés des données. Une réunion conjointe du Service de l'Inspecteur de l'État et du Bureau du Défenseur public a été organisée, afin de rendre la coopération entre les deux institutions plus efficace.
- Contribution volontaire du Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme au projet « Soutenir le contrôle parlementaire de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme en Géorgie » : un rapport complet d'évaluation des besoins, qui a analysé le cadre législatif et les pratiques en vigueur en matière de contrôle parlementaire sur l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, a été préparé et soumis au Parlement.

- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Soutenir les réformes de la justice pénale - s'attaquer aux aspects pénaux des réformes judiciaires » : 113 professionnels du droit ont été mieux informés des normes de la CEDH et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme relatives à l'application des mesures préalables au procès et à la lutte contre les mauvais traitements. En outre, 10 procureurs ont suivi une formation de formateurs pour dispenser une formation avancée à leurs pairs sur l'application des mesures préalables au procès conformément aux normes de la CEDH.

Autres activités à signaler

- Le Chef du Bureau, avec la participation des ambassadeurs de l'UE, des États-Unis et de l'Allemagne, a fait office de facilitateur du dialogue politique entre la majorité et l'opposition concernant la modification du système électoral en vue des élections parlementaires 2020 ; plusieurs réunions ont eu lieu dans ce cadre, et notamment avec la Présidente Zourabichvili. Le Chef du Bureau a prononcé une allocution d'ouverture lors de la présentation du rapport 2019 de la commission des droits de l'homme et de l'intégration civique, lors de la conférence intitulée « La réadaptation des prisonniers toxicomanes – pourquoi s'en soucier ? » ainsi que lors de la réunion à haut niveau sur la prévention de la violence à l'égard des femmes en politique et dans les élections.
- Il a aussi assisté à la présentation du Rapport annuel du Parlement et du plan d'action 2020.

Visites à haut niveau du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- 3-6 février : une délégation du Secrétariat du Conseil de l'Europe s'est rendue à Tbilissi, dans le cadre de la préparation du rapport consolidé de la Secrétaire Générale sur le conflit en Géorgie ;
- 22-25 février : le président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a effectué une visite officielle en Géorgie ;
- 11-12 mars : le corapporteur de l'APCE, M. Titus Corlatean, s'est rendu en Géorgie pour une mission d'information sur le respect des obligations et engagements de la Géorgie.

Tirana

Situation du Bureau

Équipe principale : 7 personnes, Personnel affecté au projet : 14 personnes, Total : 21 personnes.

Le Bureau met en œuvre huit projets, dont six sont financés dans le cadre du Programme conjoint UE/CdE « Facilité horizontale », un est un projet conjoint UE/CdE et un autre est financé par l'agence suédoise Sida.

Depuis mi-mars, tous les membres du personnel sont en télétravail et ont adapté, pendant les deux dernières semaines du mois, leurs programmes d'activité aux mesures de confinement mises en place pour limiter la propagation du Covid-19.

État de mise en œuvre des projets, programmes, plans d'action et documents de coopération

- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer la qualité et l'efficacité de la justice (SEJ III) en Albanie » : l'École de la magistrature a ajouté sept cours sur l'efficacité et la qualité au programme de formation continue des magistrats, conformément à l'évaluation des besoins en matière de formation menée dans le cadre de SEJII. Trois d'entre eux ont été soutenus par SEJ III, à savoir les cours sur le raisonnement juridique et la rédaction des textes juridiques, la gestion du temps judiciaire et la gestion des tribunaux. Le projet a apporté un soutien à la structure et l'organisation des tribunaux avec un examen détaillé et des observations en coordination avec les partenaires internationaux.
- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer la protection des droits de l'homme des détenus en Albanie » : des recommandations juridiques formulées à la commission des questions juridiques de l'Assemblée ont contribué à l'harmonisation des mesures législatives du secteur pénitentiaire avec les normes du Conseil de l'Europe, avec l'intégration de lois sur la police pénitentiaire, sur les droits et le traitement des prisonniers condamnés et en détention provisoire, et sur la probation. Un rapport complet d'évaluation présentant la création d'un centre de formation opérationnel pour le personnel de l'administration pénitentiaire servira de référence pour l'assistance de suivi fournie par l'Action en coordination avec d'autres partenaires internationaux.
- Facilité horizontale UE/CdE « La criminalité économique en Albanie » : une assistance juridique a été apportée à la commission parlementaire ad hoc sur la réforme électorale pour renforcer le contrôle et la responsabilité du financement politique. La Direction générale de la prévention du blanchiment de capitaux a bénéficié d'une assistance concernant les activités de sensibilisation destinées aux entités soumises à l'obligation de déclaration et aux superviseurs sur le cadre international relatif aux sanctions et les pratiques visant à prévenir le financement du terrorisme et le financement de la prolifération. Les représentants de la Haute inspection pour la déclaration et la vérification du patrimoine et des conflits d'intérêts (HIDAACI) ont échangé des expériences avec leurs homologues français sur les réformes anticorruption et les bonnes pratiques en ce qui concerne les enquêtes dans les affaires de corruption, en particulier impliquant de hauts fonctionnaires.
- Facilité horizontale UE/CdE « Soutenir des recours internes effectifs et faciliter l'exécution des décisions (D-REX) » : une assistance juridique a été fournie au Parlement albanais sur le projet de loi sur la finalisation des clauses de propriété transitoire avant son adoption en mars. Les acteurs concernés ont accepté les recommandations formulées dans le rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la loi sur le traitement des biens (n° 133/2015), dont devront tenir compte les activités prévues dans le cadre du projet. Des juges de

quatre juridictions différentes du sud-est de l'Albanie ont bénéficié d'une assistance pour améliorer leur compréhension et harmoniser la pratique judiciaire en ce qui concerne les droits de propriété en Albanie, la réouverture des procédures civiles et pénales et la durée des procédures. Un rapport d'analyse des sexospécificités a été élaboré et permet une meilleure compréhension des lacunes qui empêchent les femmes d'exercer pleinement leurs droits de propriété pour ce qui est de l'enregistrement des biens et de l'indemnisation.

- Facilité horizontale UE/CdE « Promotion de la diversité et de l'égalité en Albanie » et Programme conjoint UE/CdE « Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local (ROMACTED) » : une série d'activités et d'événements ont été organisés dans plusieurs villes d'Albanie pendant la « Semaine contre la discrimination » (du 3 au 12 février), marquant le 10^e anniversaire du Commissaire chargé de la protection contre la discrimination. Les événements ont promu les principes de l'égalité, de la non-discrimination et de la bonne gouvernance auprès de plus de 500 représentants de divers publics et communautés, autorités centrales et locales, entités privées, ONG, médias et universitaires. Un groupe de travail composé d'organisations de la société civile et de la police a été créé pour coordonner les actions en matière de lutte contre le discours de haine et les infractions motivées par la haine, alors que des réunions préparatoires ont été organisées avec différentes institutions partenaires à l'approche de l'édition 2020 de la Semaine IDAHOT.
- Facilité horizontale UE/CdE « Promotion de la diversité et de l'égalité » en Albanie et « Justice et liberté d'expression (JUFREX) » (traduction non officielle) : l'aide apportée à l'Alliance contre la haine s'est poursuivie avec une méthodologie d'organisation et un programme d'activités.
- Programme régional conjoint UE/CdE « Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local (ROMACTED) » : les lignes directrices élaborées en matière de prise en compte des besoins des Roms dans l'établissement des budgets au niveau local ont été présentées aux communes bénéficiaires et intégrées aux lignes directrices officielles sur la « préparation de la budgétisation à moyen terme 2021-2023 » pour les administrations locales du ministère des Finances et de l'Économie. En réponse à la situation d'urgence liée au Covid-19, l'Institut de la culture rom en Albanie (un organisme de soutien) et les animateurs du programme sont allés au devant de 418 familles roms vulnérables en coordination avec les communes bénéficiaires de Elbasan, Korca, Permet, Roskovec et Vlora.
- Contribution volontaire de la Suède « Renforcement de l'éducation à la citoyenneté démocratique en Albanie » : les modalités de coopération et un programme d'activités ont été convenus avec le ministère de l'Éducation, des Sports et de la Jeunesse.

Visites à haut niveau du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- Une délégation du Congrès du Conseil de l'Europe a effectué une visite à haut niveau en Albanie consacrée à la situation de la démocratie locale dans le pays, en particulier aux développements depuis les dernières élections locales qui ont eu lieu en juin 2019.
- La Commission de Venise a effectué deux visites d'information à Tirana les 10 et 11 février et les 13 et 14 février dans le cadre des avis qu'elle rendra prochainement concernant les amendements à la loi n° 97/2013 sur les médias audiovisuels et la procédure de nomination des membres de la Cour constitutionnelle. Les deux avis seront rendus dans le cadre du projet « [Mécanisme de coordination des services d'experts](#) » de la Facilité horizontale II.

Erevan

Situation du Bureau

Équipe principale : 5 personnes, Personnel affecté au projet : 19 personnes, Total : 24 personnes.

Le Bureau met en œuvre neuf projets, dont trois sont financés dans le cadre du Programme conjoint UE/CdE « Partenariat pour une bonne gouvernance », un projet est financé par le Gouvernement du Royaume-Uni, un par le Gouvernement de la Suisse, un par le Gouvernement de l'Autriche et trois par des contributions volontaires de donateurs dans le cadre d'un plan d'action.

État de mise en œuvre des projets, programmes, plans d'action et documents de coopération

- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG Volet 1 « Soutenir la réforme de la justice civile – renforcer l'indépendance et le professionnalisme du pouvoir judiciaire en Arménie » : au cours de la période considérée, la conception et le développement de la page internet de l'Association des arbitres d'Arménie ont été finalisés. Le site internet sera opérationnel dès lors que l'Association aura complété le contenu de la page. Le projet a apporté son soutien à une délégation arménienne de quatre étudiants dans leur préparation pour le 13^e Concours d'arbitrage d'investissement de Francfort, prévu à Francfort du 2 au 6 mars 2020. Cependant, du fait de l'épidémie de Covid-19, l'événement a été annulé par les organisateurs. Le projet a aussi commencé l'inscription des femmes juges arméniennes pour leur participation à la 15^e conférence internationale biennale de l'Association internationale des femmes juges prévue en Nouvelle-Zélande du 7 au 11 mai 2020. L'événement a été reporté à l'automne par les organisateurs, également à cause de l'épidémie de Covid-19. Volet 2 « Soutien de la réforme judiciaire – soutenir la réforme de la justice pénale et harmoniser l'application des normes européennes en Arménie » : en février, le cours HELP d'apprentissage à distance sur les motifs des décisions pénales a été lancé avec la participation d'un groupe de juges et auxiliaires de justice spécialisés en droit pénal. Il fournit une vue d'ensemble de la jurisprudence pertinente élaborée en vertu des articles 2, 3, 5, 6, 8 et 10 de la CEDH et se compose de sept modules. Le pilotage devait durer huit semaines et les candidats ayant terminé la formation recevront des certificats de réussite. Le cours sera ensuite mis à disposition de l'ensemble des professionnels du droit arméniens sous la forme d'une ressource d'auto-apprentissage. En mars, la première formation des formateurs de deux jours sur les particularités du statut de victime et sur les compétences pratiques pour appliquer des mesures alternatives préventives non privatives de liberté a été organisée. Le premier module avait pour but de transférer un ensemble complet de connaissances et d'idées aux formateurs concernant les normes nationales et internationales de droits de l'homme qu'il convient de respecter au cours des procès menés avec la participation des personnes lésées vulnérables. Le deuxième module a permis aux formateurs d'acquérir une connaissance approfondie des normes nationales et internationales relatives au recours à des mesures préventives autres que la détention et a encouragé l'application effective de ces mesures alternatives, réduisant ainsi le recours très répandu à la détention provisoire.
- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Renforcer les capacités institutionnelles de prévention et de lutte contre la corruption en Arménie » : au cours de la période considérée, le projet a organisé un atelier sur « La confiscation sans condamnation préalable de biens obtenus illégalement » dans le cadre du soutien continu apporté aux institutions bénéficiaires dans ce domaine. Les experts du Conseil de l'Europe de Bulgarie, de République tchèque et du Royaume-Uni ont préparé un aperçu du projet de loi de l'Arménie

sur la confiscation civile des avoirs illicites » et ont présenté les principaux défis et les recommandations concernant la mise en œuvre de la confiscation non basée sur une condamnation, à partir des bonnes pratiques internationales. À la demande des autorités nationales, le projet apporte un soutien à l'Assemblée nationale dans l'élaboration d'un code de conduite des parlementaires et un expert international du Conseil de l'Europe s'est donc rendu en Arménie pour une mission d'évaluation des besoins les 4 et 5 février. Il a tenu des réunions avec des représentants des différents groupes politiques de l'Assemblée nationale, de la commission permanente des affaires publiques et juridiques, et des ONG. Un atelier de sensibilisation sur les systèmes d'intégrité et la prévention de la corruption a eu lieu le 3 mars à Erevan. Sur la base des discussions, le projet développera un ensemble commun de matériels de formation et les fournira aux institutions bénéficiaires afin d'assurer une formation à la lutte contre la corruption cohérente et pérenne pour les fonctionnaires en Arménie.

- Programme conjoint UE/CdE dans le cadre du PGG « Renforcer la profession d'avocat conformément aux normes européennes » (projet régional) : une étude comparative du cadre institutionnel et procédural du fonctionnement des avocats en Arménie, en Géorgie, au Bélarus, en Moldova et en Ukraine a été élaborée. L'étude sera diffusée aux barreaux et aux associations professionnelles des avocats dans les pays participants. La réalisation de deux autres études transnationales sur a) la structure interne des associations du barreau et b) les garanties procédurales pour les avocats dans les pays participants (y compris les visites dans le pays) qui devaient commencer en mars 2020 a été reportée en raison des instructions du siège du Conseil de l'Europe sur l'épidémie de Covid-19. De même, deux réunions régionales prévues pour les associations professionnelles des avocats et pour les barreaux et les ministères de la Justice des pays participants ont été reportées. Afin d'assurer l'avancement essentiel des activités envisagées, le projet mettra l'accent sur les aspects qui peuvent être gérés par des moyens en ligne, par exemple les réunions via les moyens de télécommunication avec les acteurs concernés, les recherches documentaires, etc.

- Contribution volontaire de la Suisse « Renforcer l'Association des communes d'Arménie et une gouvernance locale transparente et participative en Arménie » : au cours de la période considérée, les activités du projet se sont concentrées sur la fourniture d'un soutien à l'Association des communes d'Arménie (ACA). Plusieurs réunions ont été organisées à cet égard, telles que la réunion du Conseil républicain le 11 janvier, la présentation du rapport annuel de l'ACA sur la décentralisation et la réunion du groupe français le 28 février. Le projet a aussi apporté un soutien spécialisé à l'ACA en fournissant des conseils juridiques sur les modifications et les ajouts apportés à des lois de la République d'Arménie sur la gouvernance locale. Une Conférence sur l'intégrité politique des élus locaux s'est tenue les 4 et 5 mars à Erevan, en vue d'aider les autorités locales et nationales à faire face aux risques de corruption et à gérer la mise en œuvre de politiques gouvernementales éthiques, transparentes et ouvertes au niveau local. La Conférence a abouti à la création de la Communauté de pratique sur l'intégrité publique et l'éthique dans l'autonomie locale en Arménie. Afin de faciliter le travail de la Communauté de pratique, quatre groupes de travail ont été constitués pour travailler sur les politiques de lutte contre la corruption, l'intégrité publique, les marchés publics transparents, et la transparence et un gouvernement ouvert.

- Contribution volontaire de l'Autriche au projet « Développement démocratique, décentralisation et bonne gouvernance en Arménie » : au cours de la période couverte par le rapport, 25 propositions de projet de 20 communes à travers l'Arménie ont été sélectionnées pour recevoir de petites subventions pour financer les projets qui ont été développés à la suite d'une série d'ateliers basés sur les normes du Conseil de l'Europe et les boîtes à outils du Centre d'expertise. Un Comité de sélection chargé d'attribuer les subventions, établi dans le cadre du projet et composé des principales parties prenantes, a été chargé d'évaluer les 45 demandes de projet reçues des 33 communes fusionnées. Une deuxième réunion de consultation communautaire a été organisée le 19 février pour examiner un ensemble de propositions de changements législatifs concernant les élections du gouvernement local et

l'élaboration d'une stratégie complète de décentralisation financière. Dans le cadre du même volet du projet, un soutien est apporté à une analyse juridique plus approfondie des réglementations de l'autonomie locale sur la participation des citoyens et du projet de loi de la République d'Arménie sur les pouvoirs des autorités publiques et la décentralisation fiscale en vue d'améliorer la législation conformément aux normes et à la pratique européennes.

- Plan d'action « Soutenir l'intensification du Service de probation en Arménie » : au cours de sa première réunion le 11 février, le Comité directeur a approuvé le plan d'activités semestriel. Des groupes de services de consultants locaux et internationaux sont désormais en place. Une mission d'évaluation, prévue les 9 et 10 mars, a été reportée sur la base des instructions reçues à cause de l'épidémie de Covid-19. Il a été décidé de réduire certaines parties de l'action avec des consultants locaux en travail de bureau pour formuler des recommandations de modifications législatives qui serviront aussi de champ d'action pour les travaux à venir du groupe de travail (qui doit être établi par le ministère de la Justice). Le projet a pris des mesures d'atténuation pour réduire les effets de la crise liée au Covid-19 dans le plan de suivi trimestriel, notamment en privilégiant les actions qui peuvent être menées à distance, en particulier grâce au travail de bureau et aux plateformes de communication.
- Contribution volontaire du Royaume-Uni au projet « Les droits humains et les femmes dans les forces armées » : le projet a organisé les premières consultations d'experts sur la prévention de la violence à l'égard des femmes militaires dans les forces armées avec 25 conseillers sur la dimension de genre et membres du personnel de l'Unité sur le travail avec des femmes militaires du ministère de la Défense. De plus, 15 membres du Centre du ministère de la Défense pour le renforcement des droits de l'homme et de l'intégrité ont bénéficié de l'échange de bonnes pratiques relatives aux infractions disciplinaires présentées par le Juge-Avocat général du Royaume-Uni, l'honorable juge Jeff Blackett. Le projet a aussi organisé une discussion d'experts avec les autorités nationales compétentes sur le projet de méthodologie permettant d'identifier les formes systémiques de violations des droits de l'homme élaboré par le projet, ainsi que les principaux défis à relever lors de la réouverture des affaires de violations des droits de l'homme dans l'armée suite aux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. Pour donner suite aux discussions, le projet a élaboré une analyse comparative concernant les organes intersectoriels en place dans d'autres États membres du Conseil de l'Europe chargés de traiter les formes systémiques de violations des droits de l'homme, entre autres dans les forces armées. Le projet a organisé un atelier pilote basé sur le sous-module relatif aux moyens d'enquêter efficacement sur les cas de torture, autres formes de mauvais traitements et de décès dans les forces armées. Ainsi, 14 procureurs et huit juges de différentes juridictions d'Erevan et des régions ont bénéficié d'une formation. Les femmes militaires arméniennes et les femmes qui souhaitent servir dans l'armée bénéficieront désormais de la toute première boîte à outils pratique sur les droits des femmes militaires élaborée par le projet. Le projet a développé un concept de manuel/d'algorithme en matière d'action relative au suivi de la protection des droits de l'homme et des droits des femmes dans les forces armées par le Bureau du Défenseur des droits de l'homme et l'a soumis au Défenseur pour approbation. Le projet a mis à jour le cours sur les droits de l'homme pour les universités militaires du point de vue de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Plan d'action « Prévenir et lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique en Arménie : poursuivre sur la voie de la ratification de la Convention d'Istanbul » : le projet a élaboré et soumis le rapport d'avancement annuel du projet 2019 et a facilité l'ordre des activités prévues pour 2020 et le Comité directeur du projet. Toutefois, à cause de la pandémie de Covid-19, du confinement total et des restrictions des déplacements, le programme de travail du projet a été revu. Les arguments invoqués à la base du financement d'un volet supplémentaire du projet axé sur la sensibilisation ont été soumis pour approbation. Le projet a facilité la discussion des propositions de modifications de la loi nationale sur la prévention de la violence domestique et a apporté des conseils internationaux.

- Plan d'action « Améliorer les soins de santé et la protection des droits de l'homme dans les prisons d'Arménie » : au cours de la période de référence, une série de réunions a été organisée avec les principaux partenaires du projet (à savoir le ministère de la Justice, le centre de médecine pénitentiaire) afin de convenir des détails des activités du projet et de finaliser les programmes de travail. Une brochure d'information a été développée et publiée, et le Comité directeur du projet a été constitué. Le 11 février, lors de sa première réunion organisée par le projet, le Comité directeur a approuvé les programmes de travail semestriels (de janvier à juin 2020). Afin de s'adapter à la nouvelle situation et à des méthodes différentes du fait de la pandémie de Covid-19, le programme de travail trimestriel du projet a été revu et adopté conformément aux priorités générales et aux restrictions. Deux consultants locaux ont été recrutés pour mener une étude documentaire sur l'évaluation de la santé mentale à l'admission, le suicide et la prévention de l'automutilation dans les établissements pénitentiaires. Un prestataire a été choisi pour préparer un article sur les priorités du projet ainsi que pour faire mieux connaître et comprendre l'assistance actuellement apportée aux autorités nationales par le Conseil de l'Europe pour aligner le système pénitentiaire arménien sur les normes et les recommandations du Conseil de l'Europe.

Autres activités à signaler

- 22 janvier : la Chef de Bureau a assuré l'ouverture de l'atelier sur la confiscation sans condamnation préalable de biens obtenus illégalement ;
- 27 janvier : la Chef de Bureau a rencontré la chef de la délégation de l'UE en Arménie ;
- 4 février : la Chef de Bureau et le responsable principal du projet sur la violence domestique ont rencontré des collègues et des psychologues du FNUAP, ainsi que d'autres experts pour discuter des possibilités de sensibilisation du public sur le sujet ;
- 6 février : la Chef de Bureau a ouvert une présentation des projets de recommandation et de lignes directrices sur la collecte de données ventilées concernant la discrimination, le discours de haine et les infractions motivées par la haine ;
- 11 février : ouverture de la réunion du Comité directeur des projets sur la probation et la santé en prison ;
- 21 février : la Chef de Bureau a rencontré l'agent du gouvernement devant la Cour européenne des droits de l'homme ;
- 25 février : la Chef de Bureau a participé à la réunion informelle sur le soutien à l'organisation d'un référendum ;
- 26 février : la Chef de Bureau a rencontré des représentants du Centre de prévention des conflits de l'OSCE ;
- 2-3 mars : la Chef de Bureau a participé à des réunions avec le ministre de la Justice, le ministre des Affaires étrangères, le Premier ministre, le président de l'Assemblée nationale, la chef de la délégation de l'UE, les ambassadeurs de France, d'Allemagne, de Lituanie, du Royaume-Uni et de Bulgarie, organisées dans le cadre de la délégation de haut niveau sur les réformes judiciaires et constitutionnelles.
- 5 mars : la Chef de Bureau a ouvert la conférence sur l'intégrité politique et l'éthique dans la gouvernance locale ;
- 10 mars : la Chef de Bureau a participé à une discussion d'experts sur l'identification des violations des droits de l'homme dans les forces armées ;
- 31 mars : la Chef de Bureau a participé à un appel vidéo de coordination des partenaires du développement sur le Covid-19.

Visites à haut niveau du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- 10-14 février : visite du Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires ;

ODGP/DER/Inf(2020)2

- 2 mars : mission de la Commission de Venise et du BIDDH pour examiner les projets de modification de la loi sur les partis politiques d'Arménie ;
- 2 et 3 mars : visite d'une délégation à haut niveau pour discuter des réformes judiciaires et constitutionnelles.

Pristina

Situation du Bureau

Équipe principale : 5 personnes, Personnel affecté au projet : 16 personnes, Total : 21 personnes.

Franck Power a pris ses fonctions en tant que Chef de Bureau le 20 janvier 2020.

Le Bureau met en œuvre neuf projets, dont trois sont financés dans le cadre du Programme régional UE/CdE « Facilité horizontale », trois sont des projets conjoints UE/CdE et trois sont financés par la Norvège et le budget ordinaire du Conseil de l'Europe.

État de mise en œuvre des projets et programmes

- Contribution volontaire de la Norvège / Plan d'action « Favoriser le rapprochement par l'éducation à la démocratie et l'apprentissage des langues (FRED) » : l'étude finale a été menée pour évaluer l'impact du projet, et notamment l'intérêt et les attitudes des jeunes par rapport à l'apprentissage des langues communautaires. Le projet de rapport a été élaboré et est en cours d'examen par l'équipe du projet. Les classes pilotes en albanais, en serbe, en turc et en bosnien ont été finalisées dans six écoles, rassemblant près de 300 étudiants qui ont suivi les cours de langues.
- Programme régional conjoint UE/CdE « Lutte contre la criminalité économique au Kosovo*¹ » (PECK II) : l'équipe de PECK II a organisé un atelier pour améliorer la compréhension des synergies entre la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et le secteur de la lutte contre la corruption et l'utilisation de la déclaration de patrimoine à des fins de LBC. Le projet a organisé la deuxième mission de tutorat pour l'Agence de lutte contre la corruption sur la protection des lanceurs d'alerte et une réunion du groupe de travail sur les besoins et les priorités concernant les changements à venir du cadre législatif actuel en matière de LBC/FT. Il a distribué 1150 copies du Manuel sur la protection des lanceurs d'alerte et 1150 copies de la Boîte à outils sur le conflit d'intérêt en albanais, en anglais et en serbe aux fonctionnaires dans tout le Kosovo*.
- Programme conjoint UE/CdE « Renforcement des capacités pour l'inclusion dans l'éducation – INCLURE » : le projet a démarré le 1^{er} janvier avec pour objectif d'améliorer l'accès à une éducation de qualité pour les étudiants des groupes défavorisés, conformément aux politiques et aux priorités nationales, ainsi qu'aux normes et pratiques du Conseil de l'Europe. Au cours de cette phase de démarrage, le projet a été présenté aux principaux acteurs concernés, les membres du comité directeur ont été identifiés, une analyse des spécificités du secteur de l'éducation a été lancée et un module de formation pour les équipes municipales chargées d'évaluer les enfants ayant des besoins particuliers a été élaboré et présenté au ministère de l'Éducation, de la Science et de la Technologie.
- Projet régional conjoint UE/CdE « ROMACTED : Promouvoir la bonne gouvernance et l'autonomisation des Roms au niveau local » : en janvier, l'action a organisé un atelier de trois jours avec les communes bénéficiaires sur « L'assistance financière de l'Union européenne pour les collectivités locales – Instrument d'aide de préadhésion (IAP) ». Des réunions thématiques avec des groupes de travail institutionnels (GTI) et des groupes d'action communautaires (GAC) sur les droits de propriété ont été organisées et des services de soins de santé pour les femmes roms ont été mis en place dans toutes les communes bénéficiaires. La mise en œuvre des neuf projets locaux bénéficiant de petites subventions est en cours. En réponse au Covid-19, l'action est intervenue pour aider les plus fragiles en leur fournissant des

¹ * Cette dénomination ne préjuge en rien des positions concernant le statut du territoire et est conforme à la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et à l'avis de la CIJ sur la Déclaration d'indépendance du Kosovo.

informations, des produits alimentaires et non alimentaires, des masques et des gants comme mesures préventives dans la communauté.

- Contribution volontaire de la Norvège « Amélioration de la protection des normes européennes des droits de l'homme par la Cour constitutionnelle du Kosovo* - IPEHRSCC » : dans le cadre du programme de formation, le projet a facilité le stage de deux mois d'un conseiller juridique de la Cour constitutionnelle du Kosovo* à la Cour européenne des droits de l'homme. Dans le cadre du programme de tutorat, le projet a organisé un deuxième stage d'une semaine d'un expert international à la Cour constitutionnelle du Kosovo*. L'élaboration du guide sur la recevabilité des professionnels du droit est en cours parallèlement à des activités relatives à la diffusion de la vidéo sur la recevabilité à la Cour constitutionnelle à l'intention du grand public. Le projet s'est adapté efficacement aux développements liés au Covid-19 en reportant certaines activités ou en utilisant la collaboration en ligne plutôt que les interactions directes.
- Contribution volontaire de la Norvège / Plan d'action « Renforcer la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique au Kosovo* » : le cours HELP en ligne sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique a été lancé avec succès lors d'une conférence le 20 février. Plus de 50 juges, procureurs, avocats des victimes et avocats se sont inscrits pour la formation, qui devrait s'achever en mai 2020. La mission d'évaluation des besoins et un atelier de deux jours concernant la conception du programme de formation des formateurs sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique en coopération avec l'École de la magistrature ont eu lieu. La conception du programme de formation des formateurs est en cours, et devrait s'achever d'ici juillet 2020. L'évaluation des besoins pour la conception des lignes directrices en matière de sensibilisation sur la violence à l'égard des femmes et la violence domestique a commencé.
- Facilité horizontale UE/CdE « Liberté d'expression et liberté des médias au Kosovo* (JUFREX 2) » : JUFREX a engagé des discussions sur l'initiative (entre-temps suspendue) de la Commission indépendante des médias consistant à élaborer un code d'éthique pour les services de médias audiovisuels, soulignant les normes de l'UE et du CdE sur le sujet. Le manuel de formation a été mis à jour, complété et traduit dans la langue locale et mis à disposition pour l'intervention d'un expert local. Deux conventions de subventions ont été dûment signées et la dernière est en cours de finalisation. Les lignes directrices sur la couverture médiatique dans le contexte de la crise du Covid-19 ont été diffusées auprès des acteurs locaux.
- Facilité horizontale UE/CdE « Promotion de la diversité et de l'égalité au Kosovo* » : le plan d'action trimestriel a été achevé et diffusé. Une évaluation des principales institutions des droits de l'homme a été diffusée auprès des principaux bénéficiaires pour recueillir leurs observations. La deuxième réunion du Comité directeur s'est déroulée le 25 février. Le plan d'action en matière de visibilité et de communication, et notamment une brochure en anglais, a été finalisé. Le projet a apporté un soutien à l'organisation d'une réunion du groupe consultatif LGBTI en février, et les besoins de renforcement des capacités sur le soutien à la mise en œuvre de la reconnaissance juridique du genre dans la jurisprudence nationale ont été examinés. Un séminaire national sur l'application de la loi a rassemblé cinq participants du Kosovo*, trois représentants de la police et deux représentants d'ONG du 18 au 20 février à Podgorica. Le Médiateur a lancé une étude sur la réponse au discours de haine.
- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer la qualité et l'efficacité de la justice (KoSEJ II) » : avec le soutien de l'Action KoSEJ II, la Cour d'appel intègre la méthodologie de la CEPEJ dans ses pratiques de travail pour mieux analyser les statistiques et mieux identifier les problèmes lorsqu'ils surviennent. Fin 2019, on comptait près de 10 000 affaires civiles pendantes devant ce tribunal. L'Action élabore aussi actuellement, en coopération avec l'École de la magistrature, une évaluation des besoins en formation sur l'efficacité de la justice.

Action de suivi

- FRED : le projet prend fin le 30 avril. Publier et partager les supports du projet par voie électronique avec l'ensemble des acteurs concernés ;
- PECK II : le projet s'est achevé le 31 mars. Finaliser et signer la prochaine étape de PECK, élaborer le rapport final, traduire trois documents techniques et les diffuser auprès des bénéficiaires ;
- INCLURE : le rapport initial sera soumis au Bureau de l'Union européenne au Kosovo*. Une étude cartographique devrait être réalisée, et des critères de sélection des écoles pilotes qui participeront au projet seront élaborés ;
- IPEHRSCC : séminaire en ligne sur le droit à un procès équitable, lancement en ligne de deux cours HELP sur les droits de propriété et la CEDH, et l'interdiction de la torture, développement de cinq compilations annotées de la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme concernant différents articles de la CEDH ;
- Violence à l'égard des femmes/violence domestique : un événement à mi-parcours dans le cadre de HELP, une conférence sur l'élaboration du programme de sensibilisation, un atelier sur les lignes directrices en matière de qualité pour les foyers, et une évaluation des besoins ainsi qu'une étude sur les programmes destinés aux auteurs de violence doivent être organisés.

Autres activités à signaler

- Un atelier sur l'approche intégrée de la dimension de genre et l'égalité entre les hommes et les femmes dans les activités de coopération a été discuté lors d'un atelier régional organisé à Pristina le 6 mars par les Bureaux du Conseil de l'Europe de Pristina et Skopje. L'atelier a facilité le partage de bonnes pratiques et des difficultés rencontrées dans l'intégration d'une perspective de genre et dans le travail avec des questions relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes. La réunion a été ouverte par le Chef du Bureau à Pristina et a rassemblé des représentants du ministère du Travail et de la Protection sociale du Kosovo*, de l'Agence pour l'égalité entre les hommes et les femmes, du Bureau pour la bonne gouvernance, du Médiateur et du ministère du Travail et de la Politique sociale de la Macédoine du Nord, ainsi que le personnel affecté au projet des deux bureaux.

Rabat

Situation du Bureau

Équipe principale : 2 personnes ; personnel affecté au projet : 4 personnes ; total : 6 personnes.

Le Bureau coordonne principalement la mise en œuvre au Maroc du Programme régional conjoint UE/CdE « Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme dans le sud de la Méditerranée » (Programme Sud 3) 2018-2020. Il apporte également un appui logistique ad hoc à la mise en œuvre du Programme régional UE/CdE au Maroc « CyberSouth – Coopération en matière de lutte contre la cybercriminalité dans le voisinage sud » (2017-2020), au projet régional conjoint UE/CdE « Action Globale sur la Cybercriminalité Elargie (GLACY+) » (2016-2021), au projet de lutte contre les discriminations au Maroc (CV de la Norvège), aux projet de promotion de la liberté d'expression et du pluralisme des médias au Maroc et l'appui à la protection des données personnelles au Maroc (CV de la Norvège) et d'autres projets menés dans le cadre du partenariat du voisinage au Maroc 2018-2021.

Etat de mise en œuvre des programmes

Programme UE-CdE « Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme dans le sud de la Méditerranée »

- La 5ème réunion de coordination du projet UniDem pour le sud de la Méditerranée s'est tenue à Rabat le 6 février. Cette réunion annuelle réunit les coordinateurs nationaux des pays partenaires suivants: Algérie, Jordanie, Maroc, Palestine* et Tunisie. Les participants ont fait le point sur les séminaires UniDem Med 2019 et discuté des priorités en matière de modernisation de l'administration publique dans leurs pays respectifs. Au cours de la réunion, les participants ont déterminé les sujets, les dates et les lieux des séminaires UniDem Med 2020.
- La Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) et la Présidence du Ministère Public ont organisé, les 11 et 12 février à Fès et Casablanca, une formation à l'attention d'une centaine de chefs de parquet marocains et des responsables de la Présidence du Ministère public marocain sur l'organisation et la gestion des parquets. Une session inaugurale a été organisée le premier jour en présence des hautes fonctionnaires de la Présidence du Ministère Public, du Chef du Bureau du Conseil et des représentants de l'Union Européenne au Maroc.
- Une délégation marocaine composée de représentants de la Commission nationale de coordination des mesures de lutte et de prévention contre la traite des êtres humains, de représentants de la Présidence du Ministère Public, de l'Institut Supérieur de la Magistrature ainsi que des représentants de la Police, de la Gendarmerie, des avocats, des universitaires et des ONG ont participé au lancement transfrontalier du cours HELP sur la lutte contre la traite des êtres humains à Tunis les 13 et 14 février.
- L'Académie d'intégration interculturelle qui a été organisée à Marrakech, au Maroc, du 18 au 19 février, a réuni environ 35 participant(e)s des ministères, des villes et des ONG du Maroc, de Tunisie, de Palestine*² et de Jordanie. Elle a porté sur la place de l'interculturalisme dans l'élaboration des politiques et des stratégies des villes, présentant la méthodologie anti-rumeurs et le rôle des réseaux nationaux de cités interculturelles.

² * Cette désignation ne doit pas être interprétée comme une reconnaissance de l'Etat de Palestine et est sans préjudice des positions individuelles du Conseil de l'Europe et des Etats membres de l'Union européenne sur cette question.

Contributions volontaires:

- Un expert du Conseil de l'Europe a participé à la conférence internationale organisée le 30 janvier par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) sur "La régulation des médias dans un environnement numérique, mobile et social : impératifs d'adaptation et enjeux de refondation » à Rabat.
- Une rencontre entre la Commission nationale de coordination des mesures de lutte et de prévention contre la traite des êtres humains au Maroc et une délégation du Conseil de l'Europe a été organisée le 4 février au Ministère de la Justice.
- Un atelier a été organisé en collaboration avec Commission Nationale pour la protection des femmes victimes de violence le 5 février à Casablanca sous le thème : « Pour une approche socio-juridique de la prise en charge des femmes victimes de violence ».
- Une journée d'étude avec la Commission nationale pour la protection des femmes victimes de violence a été organisée à Rabat le 6 février.
- Des représentants du Maroc issus du comité de suivi de la mise en œuvre du Plan d'Action National en matière de Démocratie et des Droits de l'Homme (PANDDH) piloté par le Ministère des Droits de l'Homme ont échangé des idées et expériences avec leurs homologues européens lors de leur visite à Strasbourg le 28 février. La délégation marocaine y a rencontré des experts venus d'Ecosse (Royaume Uni), de Finlande et de Suède, afin de mettre en commun leurs expériences en matière de plans d'actions.

Autres activités à signaler

- Salon du livre édition 2020 : Le Chef du Bureau a participé le samedi 8 février au débat organisé par la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) dans le cadre du salon du livre sur l'égalité de genre et les rôles des médias, en présence de Latifa AKHERBACH, Présidente de la HACA, Khadija BOUJNAOUI, Présidente du Comité parité et diversité de la chaîne de télévision nationale 2M.

Tunis

Situation du Bureau

Équipe principale : 3 personnes, Personnel affecté au projet : 19 personnes, Total : 22 personnes.

Le Bureau met en œuvre les activités spécifiques à la Tunisie prévues dans le cadre de deux programmes conjoints régionaux entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, à savoir : Soutien régional à la consolidation des droits de l'homme, l'Etat de droit et la démocratie dans le sud de la Méditerranée (« Programmes Sud III et IV », pour les périodes 2018-2020 et 2020-2022) et le Programme CyberSud 2017-2020 ; deux programmes conjoints CdE/UE « Amélioration du fonctionnement, de la performance et de l'accès à la justice en Tunisie (AP-JUST) » et « Projet d'appui aux instances indépendantes en Tunisie (PAII-T) » pour la période 2019-2021, et un total de sept projets financés par des contributions volontaires de la France, du Liechtenstein, de Malte, de Monaco, de la Norvège, du Portugal et de l'Espagne. Le Bureau a opté pour le travail à distance à cause du Covid-19 depuis le 17 mars.

État de mise en œuvre des programmes

Jusqu'à la mise en place des mesures liées au Covid-19 début mars, les activités dans le cadre des projets PAII-T et APJUST se sont poursuivies conformément aux programmes de travail stratégiques adoptés avec la délégation de l'Union européenne en Tunisie et les bénéficiaires, et d'autres projets se sont poursuivis comme prévus. À partir du mois de mars, les équipes du projet ont développé des méthodes de travail alternatives pour assurer la continuité de la mise en œuvre tout en prenant en compte les mesures de confinement et de distanciation sociale en Tunisie et ailleurs, et dans le même temps répondre aux demandes spécifiques des bénéficiaires liées au Covid-19 dans la mesure où elles peuvent être satisfaites dans le cadre des différents projets.

« Amélioration du fonctionnement, de la performance et de l'accès à la justice en Tunisie (AP-JUST) »

- E-justice : le lancement d'une nouvelle base de données et d'une plateforme de consultation en ligne pour les avocats et les parties aux procédures a été reporté à cause de la livraison tardive et de l'introduction du nouveau système de gestion des affaires du ministère de la Justice pour les affaires pénales et civiles. Les spécifications de la plateforme ont donc été mises à jour en collaboration avec le fournisseur et le ministère de la Justice afin de s'assurer de la compatibilité ; son développement se poursuit. En janvier, le Conseil de l'Europe a élaboré une analyse actualisée des activités nécessaires pour mettre en œuvre la stratégie tunisienne « Justice numérique 2020 », qui a été adoptée comme document de travail par le ministère. Sur la base de cette analyse, en mars, le ministère de la Justice a adopté les actions prioritaires pour la durée du projet.
- Accès à la justice/soutien à la société civile : une sélection d'experts nationaux et internationaux pour réaliser une analyse du secteur des juridictions commerciales a été faite et s'est poursuivie au cours de la période considérée. Le processus de sélection a été lancé pour le(s) prestataire(s) de service et/ou acteur(s) non étatique(s) qui, dans le cadre du programme de subventions, soutiendront l'accès à la justice au niveau local et régional. En ce qui concerne l'évaluation des besoins en matière d'indexation de la jurisprudence de la Cour de cassation de la Tunisie, le ministère de la Justice a confirmé des besoins prioritaires en consultation avec d'autres acteurs concernés, notamment la Cour de cassation et le Centre d'études juridiques et judiciaires.

« Projet d'appui aux instances indépendantes en Tunisie - PAII-T »

- Soutien transversal/fondement juridique : le diagnostic du fondement juridique des huit instances indépendantes réalisé dans le cadre du projet, portant notamment sur la loi-cadre régissant les cinq organes constitutionnels, a été traduit dans la langue locale, et un financement a été accordé à la Ligue des instances indépendantes (LIPI) pour des services de secrétariat. Des consultations avec l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) organisées par l'équipe du projet et la Commission de Venise ont donné lieu à des propositions de coopération de l'ISIE avec le Conseil de l'Europe et la Commission de Venise sur des questions relatives à la réforme de la législation et de la pratique électorales. Le projet a aussi permis au Médiateur administratif de participer à une conférence sur un gouvernement ouvert organisée au Caire les 25 et 26 février.
- Instance de lutte contre la traite des êtres humains : deux ateliers régionaux de simulation ont eu lieu à Monastir les 10 et 11 janvier et à Sfax du 27 au 29 février afin de tester le mécanisme national d'orientation sur le terrain et de recueillir des avis.
- Instance de lutte contre la corruption : le programme de travail annuel du projet a été validé lors de la 2^e réunion de son comité technique le 31 janvier. Les nouvelles typologies en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ont été présentées aux bénéficiaires les 4 et 5 mars. Le projet a apporté un soutien à la radio « Nazaha » (« Intégrité » en français) de l'instance nationale de la lutte contre la corruption (INLUCC), en particulier avec des orientations techniques et spécialisées sur la définition de sa grille de programmes les 7 et 8 mars ; sur la mise en œuvre de son plan stratégique et opérationnel le 18 mars ; et avec les cahiers des charges et les procédures d'appel d'offres en vue de développer le site internet de la radio et la visibilité du studio et d'acquérir du matériel informatique/audio. Le projet contribue aussi au développement d'un cours en ligne sur la lutte contre la corruption et du blog « Intégrité » de l'INLUCC.
- Instance de lutte contre la torture : en janvier, afin de préparer la diffusion des guides à l'intention du personnel pénitentiaire et des détenus, les experts du CdE ont élaboré et ensuite dispensé des modules de formation pour l'équipe chargée de la diffusion (composée de membres de la direction générale des services pénitentiaires au sein du ministère de la Justice – de la direction générale des services pénitentiaires et de réinsertion, de l'Instance nationale pour la prévention de la torture (INPT) et des rédacteurs du Guide). Après le pilotage dans la prison de Borj El Amri ainsi qu'une consultation avec la DGPR, l'INPT et les rédacteurs du Guide, un comité directeur a été créé pour superviser le programme de présentation, qui a ensuite été lancé dans cinq prisons au cours des mois de février-mars, avant les restrictions liées au Covid-19. Le manuel sur le droit pénitentiaire a été finalisé ; une consultation en ligne a été organisée avec le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF), et le président de l'INPT a participé aux discussions en ligne du Forum européen des mécanismes nationaux de prévention (MNP) sur les mesures liées au Covid-19 dans les lieux de détention. Les membres de l'INPT ont suivi des cours HELP.
- Instance de protection des données : du 8 au 10 janvier, deux séminaires organisés respectivement à Sfax et Tunis ont rassemblé des professionnels du secteur de la santé en vue de sensibiliser aux questions liées à la protection des données personnelles et aux besoins identifiés dans le secteur, et de développer les stratégies et les pratiques consécutives.
- Instance sur les médias : les négociations relatives au soutien technique subventionné apporté à la Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA) et à la seconde phase du projet de jumelage CSA/INA visant à établir un système de stockage et de documentation pour la diffusion des programmes de radio et de télévision en Tunisie se sont achevées.
- Instance sur l'accès à l'information : au mois de février, le projet a apporté un soutien et une expertise technique dans l'élaboration du premier rapport annuel de l'Instance nationale

d'accès à l'information (INAI). Le rapport a ensuite été présenté au Président de la République, au Gouvernement et au Parlement, puis diffusé auprès des médias et de la société civile.

- HELP : lors d'un événement de lancement et de mise en réseau très médiatisé, qui a rassemblé des professionnels du droit de la Tunisie, du Maroc et du Liban les 13 et 14 février à Tunis, le cours HELP sur la lutte et la prévention de la traite des êtres humains, adapté au contexte régional, a été mis en service.

Programme Sud III

- Du 27 au 31 janvier à Tunis, et en partenariat avec le Syndicat national des journalistes tunisiens (SNJT), le projet a organisé une visite d'étude régionale et une réunion de mise en réseau pour les professionnels des médias et les représentants des syndicats des journalistes dans la région MENA du Maghreb et du Mackrek, axées sur le renforcement des capacités pour des contenus journalistiques éthiques et évitant les stéréotypes dans les médias, notamment concernant le sexe.

Programme Sud IV

- Des consultations préliminaires avec les acteurs concernés, y compris l'UE, ont eu lieu pendant la période considérée.

Démocratie locale et régionale

- Des consultations approfondies avec les bénéficiaires et les partenaires ont eu lieu avant l'élaboration d'un programme de travail, dès le début de la crise du Covid-19 et pendant celle-ci.

Action de suivi

- Le Bureau continuera de développer des mesures alternatives pour la mise en œuvre du projet qui prennent dûment en compte les restrictions et les lignes directrices du Conseil de l'Europe et de la Tunisie, ainsi que d'autres liées au Covid-19, avec une attention particulière accordée à la sensibilisation des bénéficiaires, des donateurs, des partenaires et du grand public, et apportera des réponses appropriées aux demandes des bénéficiaires liées au Covid-19 dans la mesure du possible. Le Bureau, en coopération avec ses collègues du siège, élaborera aussi des stratégies pour rattraper le retard pris dans la mise en œuvre du projet après la crise de Covid-19.

Autres activités à signaler

- Entre autres activités, le 23 janvier, à l'occasion de la Journée nationale de l'abolition de l'esclavage, qui est aussi désormais un événement de lutte contre la traite, la Responsable de programme a prononcé une allocution de bienvenue lors d'une conférence à Tunis, organisée en vue de promouvoir des synergies institutionnelles et internationales localement, ainsi qu'une sensibilisation du grand public à cette préoccupation majeure. Le 25 février, le Chef du Bureau a eu un échange au Bureau du Conseil de l'Europe de Tunis avec Emmanuel Maurel, député européen et vice-président de la Délégation du Parlement européen pour les relations avec les pays du Maghreb et l'Union du Maghreb arabe, incluant les commissions parlementaires mixtes Maroc-UE, Tunisie-UE et Algérie-UE, et a rencontré le Secrétaire général de l'ALECSO, Mohamed Ould Amar, le 27 février pour discuter d'une future collaboration.